MAIRIE DE PARIS

COMMISSION DU VIEUX PARIS

COMPTE - RENDU DE SEANCE

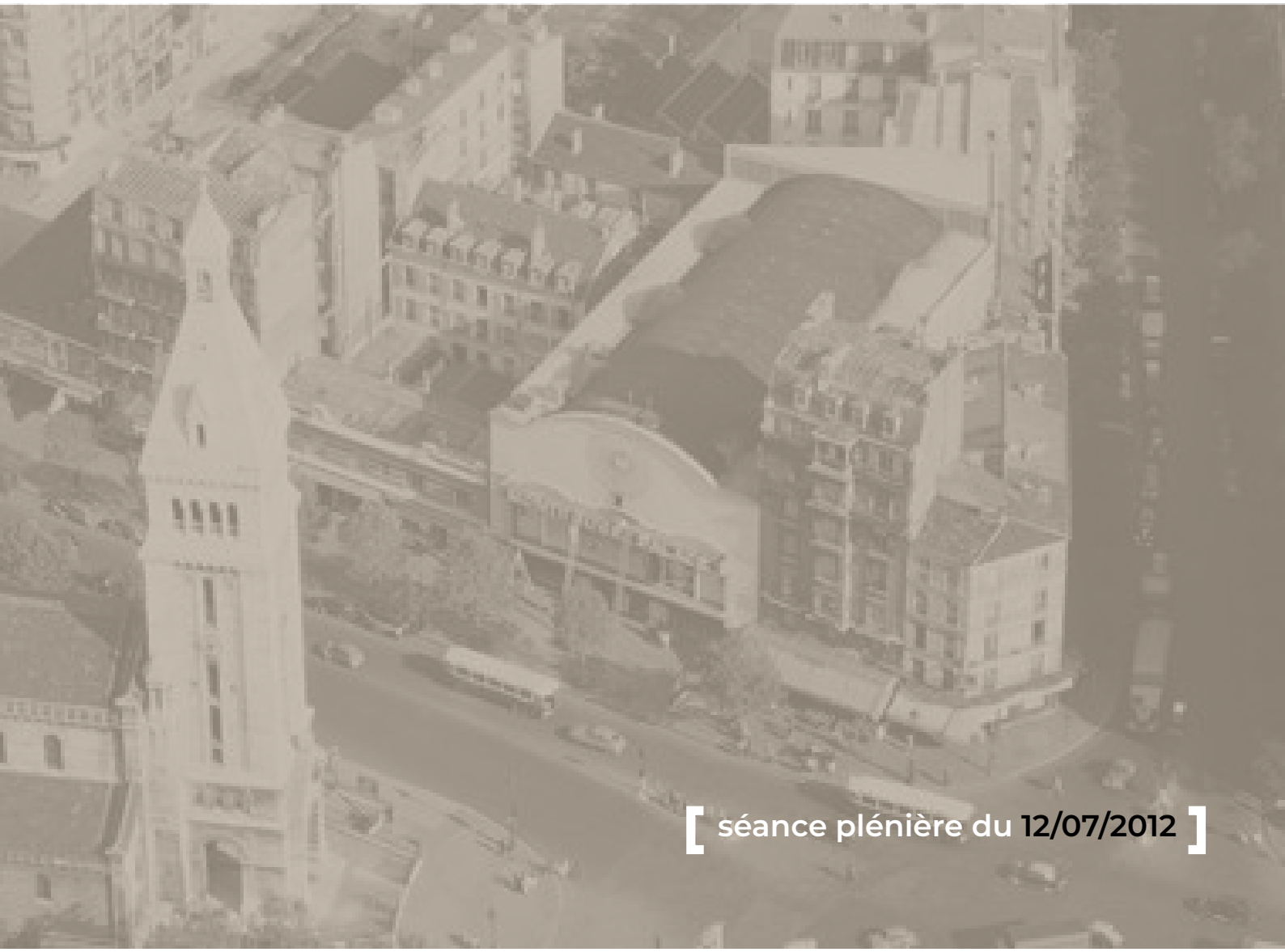

[séance plénière du 12/07/2012]

[séance plénière du 12/07/2012]

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 17 août 2012.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-François Belhoste, Mme Élisabeth Borne (représentée), Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, M. Olivier Cinqualbre, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Mireille Grubert, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser.

Excusés : M. Paul Chemetov, Mme Moïra Guilmart, M. Jean-Paul Philippon, M. Christian Prevost-Marcilhacy,

POINT D'INFORMATION SUR L'HÔTEL LAMBERT

REPORT DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

37, quai de la Tournelle (05e arr.) 4

PERMIS DE DÉMOLIR

73, avenue du Général Leclerc et 50, rue d'Alésia (14e arr.) 6
70, avenue du Général Leclerc et 1bis, rue Thibaud (14e arr.) 11
10, avenue Pierre Ier de Serbie (16e arr.) 15
38-46, boulevard Haussmann (09e arr.) 18
7, place d'Estienne d'Orves et 2, rue de Clichy (09e arr.) 23
5, rue des Grands Augustins (06e arr.) 25
75, rue des Plantes (14e arr.) 27

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

169, rue La Fayette et 2, rue de l'Aqueduc (10e arr.) 29
30, rue d'Enghien (10e arr.) 31
70, rue du Chemin Vert et 11bis, avenue Parmentier (11e arr.) 33
25, rue de l'Abbé Groult (15e arr.) 35

SUIVI DE VŒU

37, boulevard Berthier (17e arr.) 37

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

7, place Étienne Pernet (15e arr.) 39
6-6A-6B-16, passage des Tourelles (20e arr.) 39

[37, quai de la Tournelle (05e arr.)]

SUIVI DE VŒU
Projet d'installation d'un ascenseur dans un escalier XVIIe siècle

Pétitionnaire : M. DRACH - CABINET UBELMANN
DP 075 105 12 V 0097
Dossier déposé le 13/04/2012
« Installation d'un ascenseur dans une cage d'escalier. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.
Motivation : « Hôtel du Président Rolland construit au XVIIe siècle, cette maison a été louée dans les années 1770-1776 par le président du Parlement de Paris Barthélemy-Gabriel Rolland d'Erceville. L'immeuble a été complètement transformé en 1884 par l'architecte Garot. La façade d'origine ne comptait que deux étages carrés. À droite, dans le passage, subsiste cependant le grand escalier en bois à quatre noyaux et balustres carrés, datant du XVIIe siècle. »

ANTÉRIORITÉ

Séance du 16 décembre 2010 : « La Commission du Vieux Paris (…) a examiné le projet d'installation d'un ascenseur dans un escalier XVIIe siècle, dans un ancien hôtel particulier faisant l'objet d'une protection au titre du PLU.
Compte tenu de l'exceptionnelle qualité de cet escalier à rampe de menuiserie à balustres carrés, la Commission a demandé sa conservation intégrale et souhaité sa protection au titre des Monuments historiques. »

PRÉSENTATION

L'actuel n° 37 du quai de la Tournelle était initialement composé d'un corps de logis élevé de deux étages carrés, et d'une aile en retour sur cour. En 1774, alors qu'y réside le président du parlement de Paris, la parcelle est raccourcie par l'expropriation de son jardin. Le n° 37 est aujourd'hui la dernière maison ancienne de la séquence du quai, située entre la rue des Fossés Saint-Bernard et l'ancien jardin des Bernardins.
En 1884, le bâtiment est profondément remanié par l'architecte Garot, à la demande du notaire Dauchez, pour le transformer en immeuble de rapport (surélévation de deux niveaux). L'escalier d'origine est toutefois préservé lors de cette opération, peut-être adapté ponctuellement. Il s'agit d'un vaste degré « à la moderne », c'est-à-dire suspendu à un vide central, comme ils sont apparus dans les hôtels particuliers de l'île Saint-Louis ou du Marais dans les années 1640. Sa rampe de menuiserie est à balustres carrés. L'immeuble est recensé par la Commission du Vieux Paris depuis 1917, et protégé au titre du PLU depuis 2006.
La présente demande vise, à nouveau, à installer un ascenseur dans le vide de l'escalier. Le projet est désormais présenté par un architecte, et donc plus précis qu'en décembre 2010. Le principe est toutefois toujours le même : à chaque palier, la rampe d'origine serait retirée. Une solution alternative est pourtant envisageable, avec une implantation dans la cour, mais celle-ci n'est pas retenue car elle réduirait la surface de bureau actuellement louée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la CVP.
- Archives de Paris : DQ18 286.
- *La Semaine des Constructeurs*, 26/05/1883, p. 574.
- Alexandre Gady, *La Montagne Sainte-Geneviève et le Quartier Latin*, Paris, 1998, p. 89.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet d'ascenseur dans un escalier à balustres du XVIIe siècle, dans un ancien hôtel particulier protégé au titre du PLU.
Constatant que cette nouvelle proposition reste dans son principe identique à la précédente, la Commission a renouvelé son vœu du 16 décembre 2010, dans lequel elle demandait, compte tenu de l'exceptionnelle qualité de cet escalier à rampe de menuiserie à balustres carrés, sa conservation intégrale ainsi que sa protection au titre des Monuments historiques.
Elle a souligné que le vide central participe totalement à la qualité et à la beauté de l'ouvrage (*BMO* du 17 août 2012).

De gauche à droite : vue du départ de l'escalier, cliché Lansiaux dans les années 1920, et vue actuelle.

De gauche à droite : coupe de l'état actuel de l'escalier (montrant les fenêtres donnant sur la cour à chaque palier), et de l'état projeté avec la gaine d'ascenseur dans le vide central ; détail de l'état projeté du rez-de-chaussée montrant la porte de la cabine (doc. Agasse architectes).

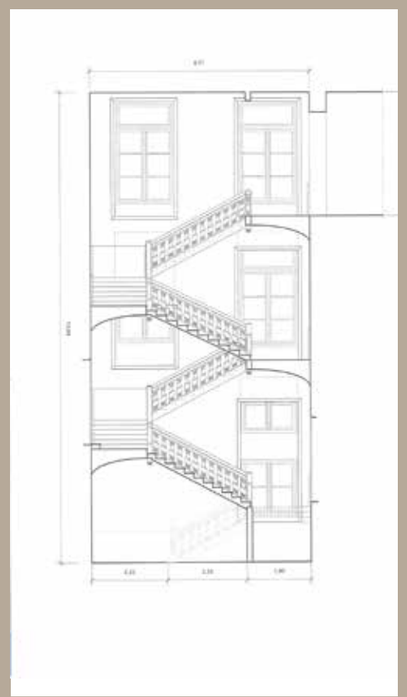

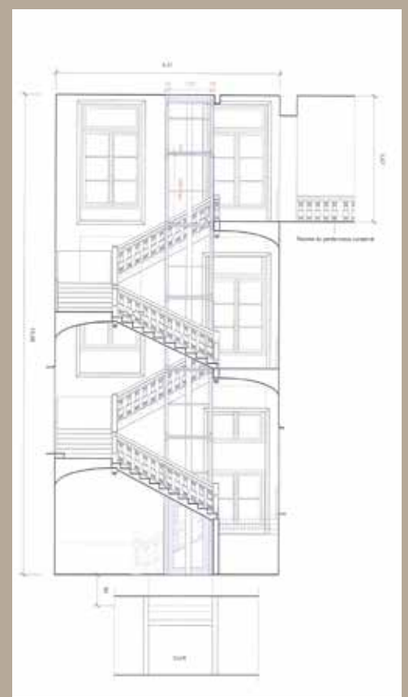

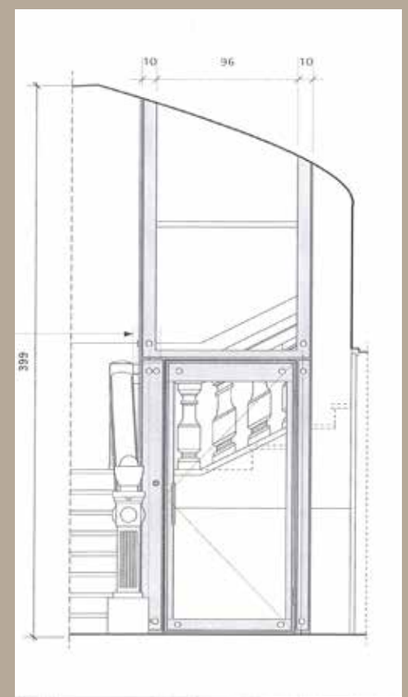

[73, avenue du Général Leclerc et 50, rue d'Alésia (14e arr.)]

Démolition du cinéma « Gaumont Alésia »

Pétitionnaire : M. HEAU, Dominique
LES CINEMAS GAUMONT-PATHE SAS
PC 075 114 12 V 0029
Dossier déposé le 29/05/2012
« Réhabilitation d'un bâtiment de 4 étages à usage de cinéma avec démolition et reconstruction de planchers à tous les niveaux, création d'un sous-sol (1435 places conservées), mise aux normes de sécurité et d'accessibilité avec démolition totale des façades et toitures sur rues. SHON à démolir : 1267 m² ; SHON créée : 2359 m² ; surface du terrain : 1230 m² ; hauteur du projet : 21 m. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Le « Gaumont Alésia », situé à proximité immédiate de l'église Saint-Pierre de Montrouge, constitue à l'échelle du XXe siècle, un exemple de l'évolution des établissements cinématographiques parisiens. Derrière une façade relativement banale de cinéma de quartier, se cache l'histoire de l'ancien « Ciné Orléans », plus connu sous le nom du « Montrouge Palace », et plus largement d'une salle considérée par certains historiens comme l'un des prototypes des établissements spécifiquement dédiés au cinéma au lendemain de la Première Guerre mondiale. Il correspond à un moment de développement considérable de l'activité cinématographique qui amena les plus grands architectes à théoriser ce programme d'un genre nouveau. Robert Mallet-Stevens, à titre d'exemple, déclare en 1924 que de toutes les constructions, la salle de cinéma est une de celles qui doit présenter le caractère le plus moderne : « Si un hôtel de ville, des halles, un musée, une bibliothèque peuvent à la rigueur être d'une architecture rappelant le passé, un cinéma, un monument essentiellement nouveau par sa destination, doit être franchement moderne. »

L'évolution reste progressive et l'établissement construit avenue d'Orléans en 1921 par Marcel Oudin – connu pour son très bel immeuble des Magasins Réunis de l'avenue des Ternes, et qui réalisa une vingtaine de cinémas dans toute la France – montre bien ce processus. Le registre architectural des façades fait référence à celui des salles de spectacle du XIXe siècle, alors que le volume intérieur s'avère d'une modernité remarquable. La couverture de la salle – une voûte en berceau reposant sur sept arches en plein cintre en béton armé – définit un volume de 20 mètres de hauteur qui n'a pour seul ornement que sa structure. L'ensemble, complété par une galerie, permet d'accueillir 2 800 spectateurs.

Repris par Gaumont dans les années 30, le « Montrouge Palace » est rénové pour s'adapter à l'évolution des technologies et à l'apparition du cinémascope dans les années 1950. Cette première campagne de réaménagement, dont il n'existe aucune trace en archives, est poursuivie en 1973 par le découpage en hauteur du volume de la salle et l'aménagement de trois salles supplémentaires. Le « Montrouge Palace » devient alors le « Gaumont Sud » avant de prendre le nom de « Gaumont Alésia » en 1986 à l'occasion d'une nouvelle campagne qui crée trois nouvelles salles grâce à la réduction en profondeur du volume haut de la salle d'origine, réduisant la salle principale de six à trois travées. Le bâtiment tel qu'il se présente aujourd'hui résulte donc d'un processus de densification, mais conserve néanmoins sa structure intérieure d'origine ainsi que la géométrie de sa façade principale, dont le ravalement a fait disparaître l'ensemble des décors.

Ci-dessus : plan des hauteurs d'étages montrant l'implantation du Gaumont Alésia sur l'avenue du Général Leclerc.

Ci-contre : vue aérienne du Gaumont Alésia en 1955 (© Roger Henrard / musée Carnavalet / Roger-Viollet).

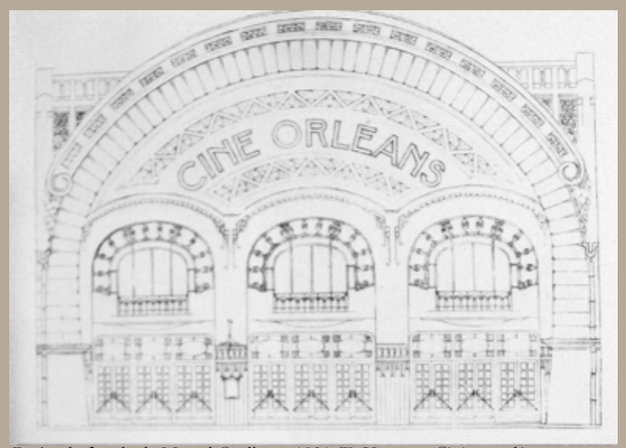

Projet de façade de Marcel Oudin en 1921 (E. Vergnes, *Cinémas*, s.d.)

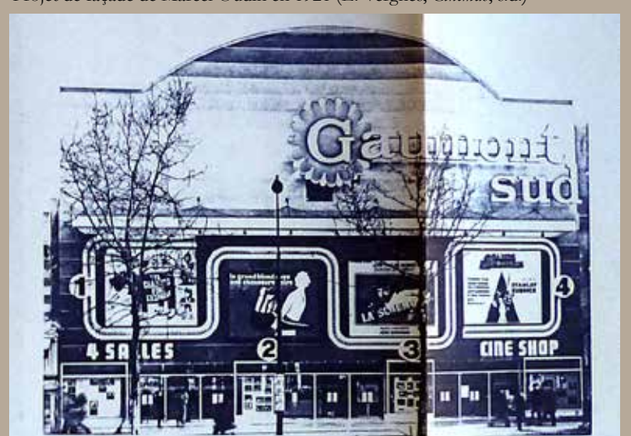

Façade de 1973 (archives de Paris).

Façade du « Montrouge Palace » dans les années 1930 (© Coll. J-P Machuré).

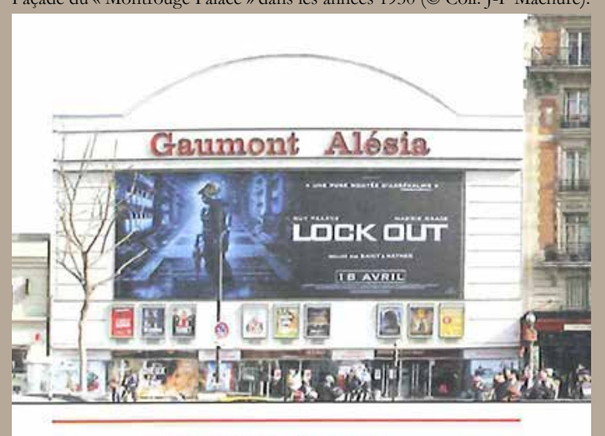

Façade actuelle de 1986 (doc. Manuelle Gautrand Architecture).

Aujourd'hui, Gaumont propose une rénovation lourde du site, en liaison avec le cinéma « Mistral » situé à proximité, dans le cadre d'une réflexion plus générale à l'échelle de la ville. « Cette démarche fait partie de l'ambition actuelle de renouveler l'image du cinéma de ville, de lui redonner un intérêt unique et irremplaçable. Plus que des cinémas, ils doivent devenir des lieux de spectacle, des lieux de sorties, avec une très grande qualité d'ambiance, de confort, mais aussi d'architecture. » Le projet consiste à redéfinir la façade existante en support de communication et à proposer une nouvelle organisation intérieure permettant de passer de sept à huit salles, totalisant 1 450 places. Les murs mitoyens du bâtiment existant ainsi que le plancher du rez-de-chaussée seraient conservés, et un niveau de sous-sol serait créé. Le gabarit serait quant à lui comparable à celui de l'état existant. Les architectes parlent d'une façade animée, changeante et vivante qui dispose d'un certain relief grâce à la réalisation d'un plissé : en partie centrale, la façade possède une dominante de parties vitrées recouvertes de panneaux de LED répartis selon trois intensités. Ce dispositif serait repris dans le projet de restructuration du Mistral.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO[11] 2487, 1178W 1067, 1534W 1116.
- E. Vergnes, *Cinémas*, Paris, Ch. Massin, s.d.
- Francis Lacloche, *Architecture des cinémas*, Paris, éd. du Moniteur, 1981.
- Bertrand Lemoine et Philippe Rivoirard, *L'Architecture des années 30*, Paris, La Manufacture, 1987.
- Virginie Champion, Bertrand Lemoine et Claude Terreaux, *Les cinémas de Paris 1945-1995*, Paris, DAAVP, 1995.
- Jean-Jacques Meusy, *Paris-Palaces ou le temps des cinémas (1894-1918)*, Paris, CNRS, 2002.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition reconstruction du cinéma Gaumont Alésia.

Constatant les nombreuses transformations du bâtiment et de sa façade depuis sa construction en 1921, et dans la mesure où les aménagements intérieurs actuels ne permettent pas de voir s'il reste des éléments de l'architecture d'origine, la Commission a jugé nécessaire, pour se prononcer, la réalisation d'une étude historique retraçant les différentes évolutions du bâtiment (*BMO* du 17 août 2012).

Coupe longitudinale de l'état existant montrant en rouge les démolitions, et en vert les éléments conservés (doc. Manuelle Gautrand Architecture).

Vue intérieure du « Montrouge Palace » avec son parterre, sa galerie et sa structure en béton armé pouvant accueillir 2 800 spectateurs (© collection Gaumont).

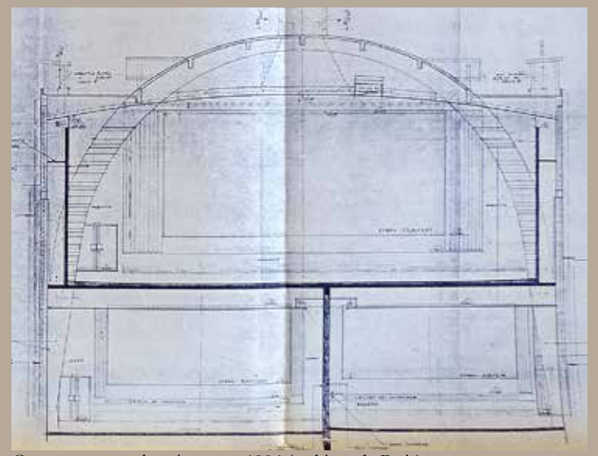

Coupe transversale existant en 1986 (archives de Paris).

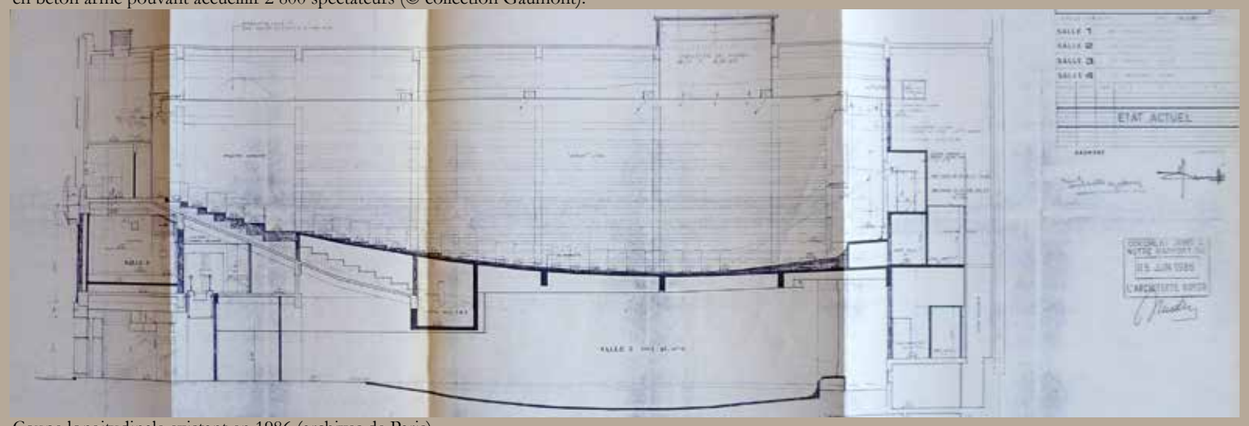

Coupe longitudinale existant en 1986 (archives de Paris).

Ci-dessus : vues actuelles de la toiture et de l'extrados de la voûte en béton armé.

Ci-dessous : élévation actuelle de l'avenue du Général Leclerc (doc. Manuelle Gautrand Architecture).

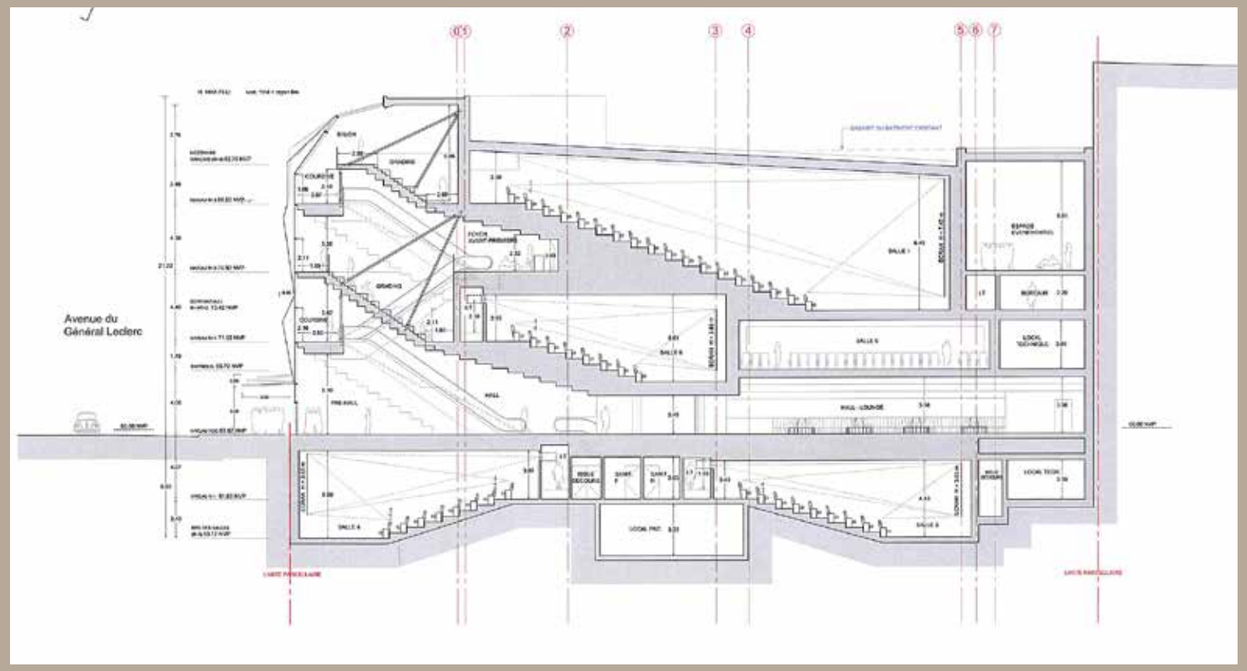

Coupe projetée montrant la création d'un niveau de sous-sol ainsi que le profil de façade dont le point le plus haut culmine à 21,33m (doc. Manuelle Gautrand Architecture).

Insertions projetées : vue de jour et vue de nuit du nouveau « Gaumont Alésia », avec un mur d'images conçu à partir de LED (doc. Manuelle Gautrand Architecture).

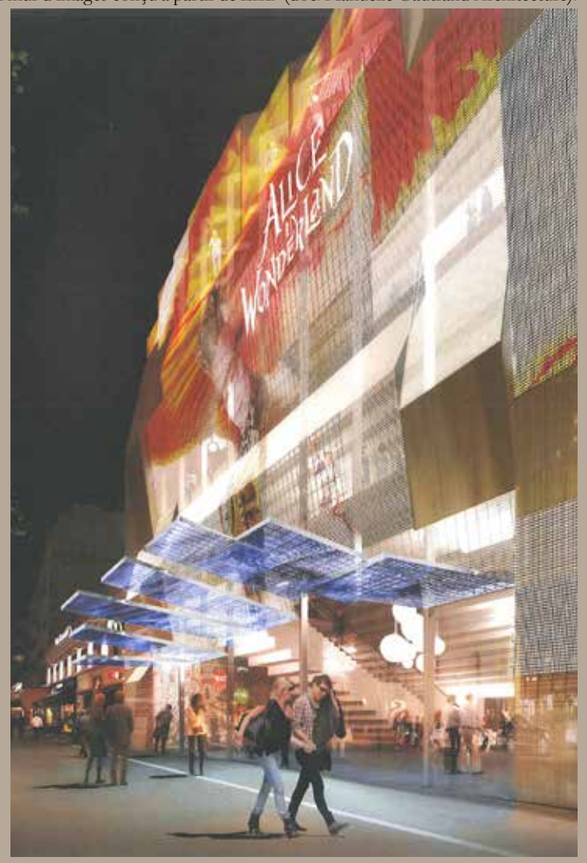

[70, avenue du Général Leclerc et 1bis, rue Thibaud (14e arr.)]

Démolition totale du cinéma « Mistral »

Pétitionnaire : M. HEAU, Dominique
SASIG 2 RUE LAMENNAIS 75008 PARIS
PC 075 114 12 V 0030
Dossier déposé le 30/05/2012
« Construction d'un bâtiment de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel à usage de cinéma (6 salles et 576 places) après démolition totale du bâtiment.
SHON à démolir : 1038 m² ; SHON créée : 1537 m² ; surface du terrain : 460 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Le « Gaumont Mistral », situé à proximité de l'église Saint-Pierre de Montrouge constitue un exemple rare des établissements cinématographiques modernes ayant conservé ses dispositifs d'origine. Son histoire s'avère toutefois assez complexe puisqu'il s'agit d'un ancien théâtre, qui aurait été transformé en cinéma au début du XXe siècle, et refait depuis. Selon les rares mentions bibliographiques relatives à l'histoire de l'établissement, le « Grand Cinéma » est à l'origine un music-hall connu sous le nom des « Fantaisies Montrouge », transformé en 1911 pour le compte de la société générale de Cinématographe Éclipse en cinéma de quartier, ayant fait un retour momentané au théâtre de 1922 à 1932, et très vraisemblablement « reconstruit » en 1952 lorsqu'il change de nom pour devenir le « Mistral ». Aucun document d'archives ne permet de confirmer ces éléments ou de connaître les détails du projet mais selon

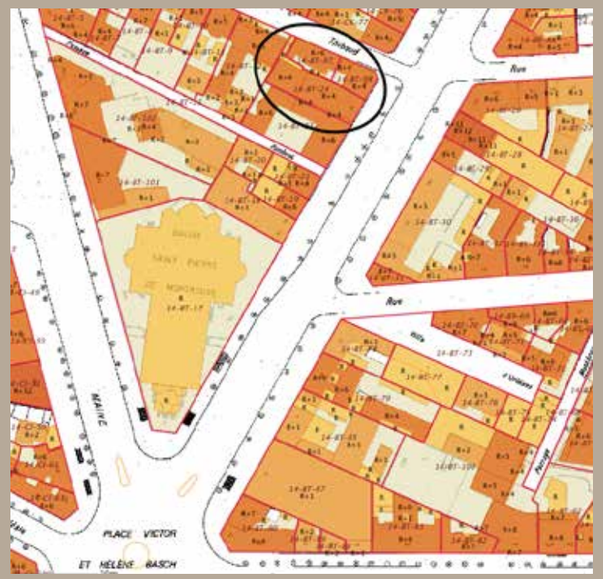

Ci-dessus : plan des hauteurs d'étages montrant l'implantation du « Gaumont Mistral » sur l'avenue du Général Leclerc.

Ci-contre : vue actuelle de la façade du cinéma.

les cadastres successifs, l'enveloppe n'a pas été modifiée depuis la fin du XIX[e] siècle. De plus, la structure métallique en contradiction avec les principes modernes de composition de la façade et dissimulée sous un faux plafond, laisse penser que les projets se sont successivement glissés dans l'enveloppe existante et que pour les différents propriétaires, la modernité résidait dans la façade. Celle-ci date des années 1950, à l'image de certains aménagements intérieurs et de quelques détails de menuiserie et de serrurerie encore en place. L'établissement d'origine permettait d'accueillir dans une grande salle, près de 1 000 personnes sur deux niveaux, avec un parterre et une galerie. En 1971, l'ensemble à été divisé en deux dans la hauteur puis en quatre au niveau inférieur en 1976, transformant donc ce cinéma en un multiplexe de cinq salles.

Désormais intégré au réseau d'exploitation Gaumont, le « Mistral » est considéré comme l'annexe du « Gaumont Alésia ». Il s'agit d'un projet de démolition-reconstruction, destiné à répondre aux nouvelles exigences de l'exploitant qui souhaite donner une identité propre à chaque établissement. Comme au « Gaumont Alésia », le projet consiste à faire de la façade un support de communication et à proposer une nouvelle organisation intérieure permettant de passer de cinq à six salles de cinéma. Le nombre de places est cependant en très nette diminution (770 places aujourd'hui pour 570 dans le projet) malgré la création d'un niveau de sous-sol et la construction d'un bâtiment de quatre niveaux. Comme pour le « Gaumont Alésia », les architectes parlent d'une façade animée, changeante et vivante qui dispose d'un certain relief grâce à la réalisation d'un plissé : en partie centrale, la façade possède une dominante de parties vitrées recouvertes de panneaux de LED répartis selon trois intensités.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D[3]P[4] 825 , VO[11] 2487, 1178W 1468, 1178W 1919, 1178W 2018.
- Jean Émile-Bayard, *Montparnasse, hier et aujourd'hui*, Paris, Jouve et Cie, 1927.
- Francis Lacloche, *Architectures de cinémas*, Paris, éd. du Moniteur, 1981.
- Virginie Champion, Bertrand Lemoine et Claude Terreaux, *Les cinémas de Paris 1945-1995*, Paris, DAAVP, 1995.
- Jean-Jacques Meusy, *Paris-Palaces ou le temps des cinémas (1894-1918)*, Paris, CNRS, 2002.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition totale et de reconstruction du cinéma « Gaumont Mistral ».

Puisque la nouvelle construction projetée, en l'état non réglementaire, n'est pas le projet définitif, la Commission n'a pas émis d'observation particulière (*BMO* du 17 août 2012).

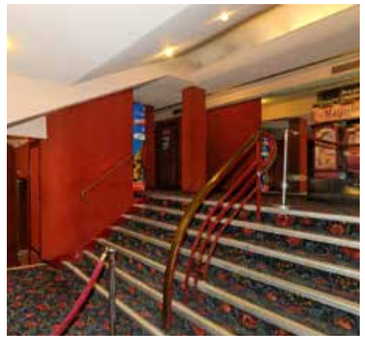

Ci-contre : vues intérieures du cinéma montrant quelques détails des années 1950.

Ci-contre, de haut en bas : coupe longitudinale projetée en 1976 (Archives de Paris) et élévation actuelle de l'avenue du Général Leclerc (doc. Manuelle Gautrand Architecture).

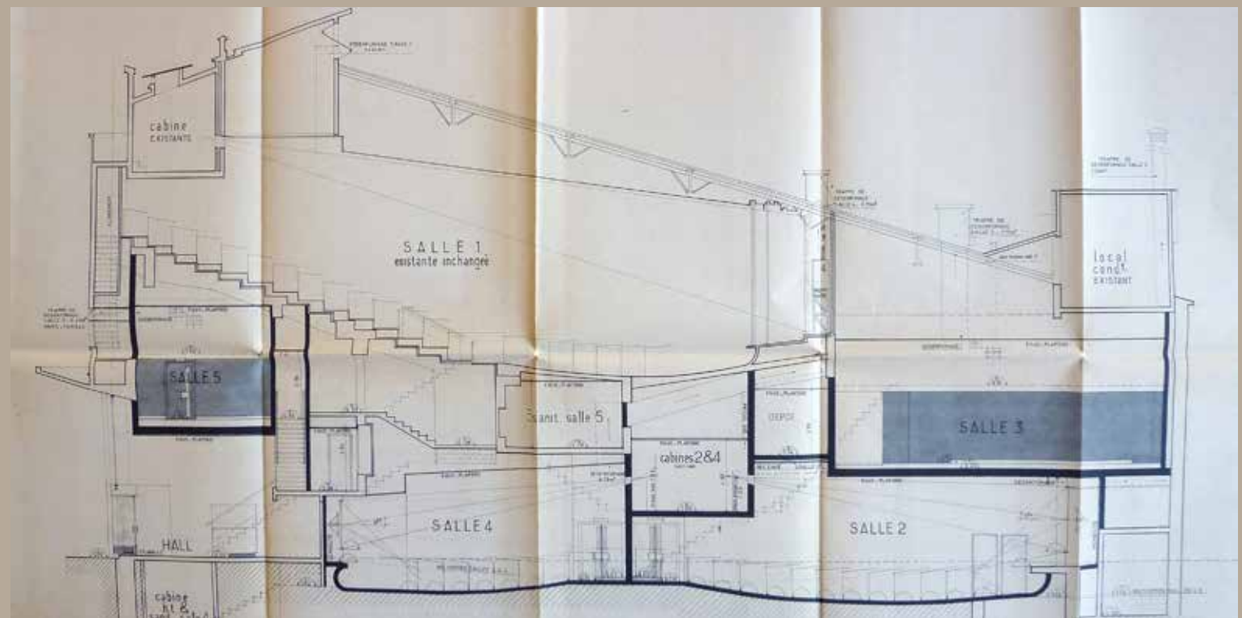

De gauche à droite : façade de l'ancien théâtre de Montrouge (Francis Lacloche, *Architectures de cinémas*, 1981) ; façade du Mistral après la première phase de travaux en 1971 et façade du Mistral de 1976 après la deuxième campagne de travaux (archives de Paris).

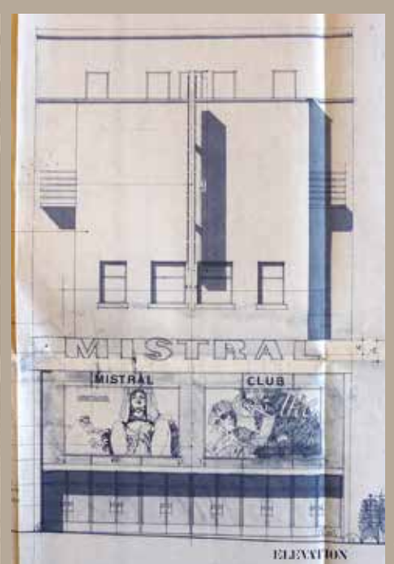

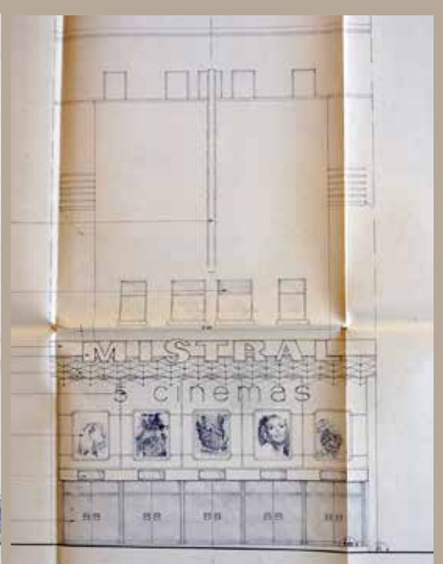

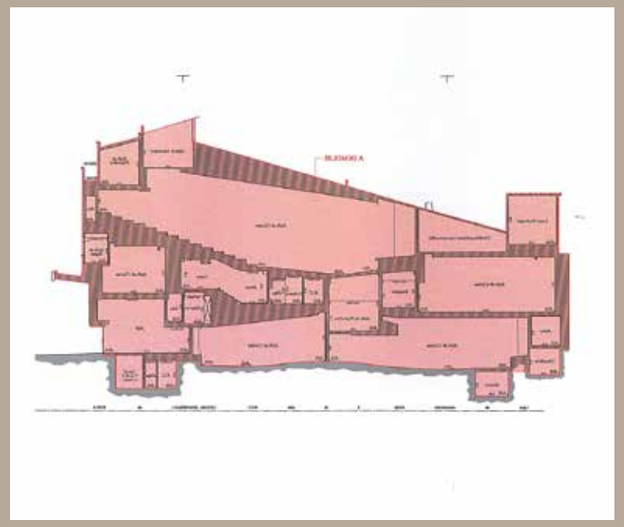

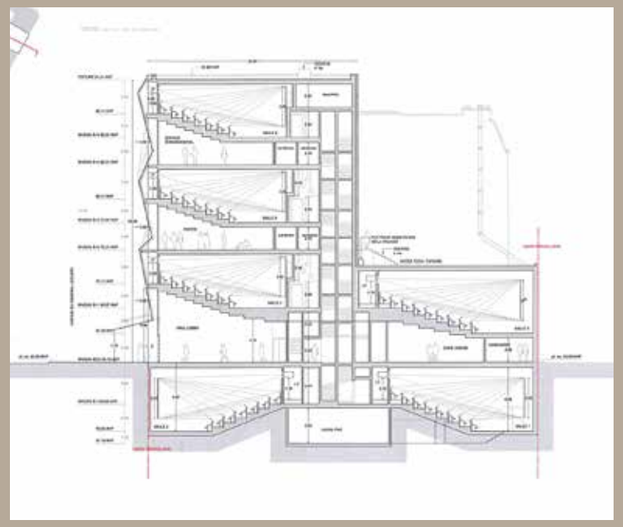

Ci-dessus, de gauche à droite : coupe longitudinale montrant en rouge les démolitions et coupe longitudinale de l'état projeté (doc. Manuelle Gautrand Architecture).

Ci-dessous, de gauche à droite : vue de jour et vue de nuit du nouveau « Gaumont Mistral », avec un mur d'images conçu à partir de LED (doc. Manuelle Gautrand Architecture).

[10, avenue Pierre Ier de Serbie (16e arr.)]

Mise en accessibilité du musée Galliera

Pétitionnaire : M. MONTHIOUX, Jacques
VILLE DE PARIS - DPA
Dossier déposé le 30/03/2012 et complété le 31/05/2012
« Création de rampes en façade après déplacement des emmarchements du péristyle, ouverture d'un accès dans le soubassement côté cour, création d'un entresol entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, remplacement d'un escalier du sous-sol au R+1, création d'un ascenseur du sous-sol au rez-de-chaussée après démolition partielle de plancher, occultation de baies de fenêtres en façade, restauration de certaines baies vitrées et remplacement des châssis et d'une verrière en toiture du musée Galliera.
SHON à démolir : 22 m² ; SHON créée : 66 m² ; surface du terrain : 9533 m². »

PROTECTION

Bâtiment concerné par une protection au titre du PLU : « Palais Galliera construit par l'architecte et Grand Prix de Rome Léon Ginain entre 1878 et 1894 pour la duchesse d'origine gênoise Maria Ferrari de Galliera afin d'y abriter sa collection d'art et de la montrer au public. L'édifice a été conçu par Ginain sur des modèles de la Renaissance française et italienne. Des portiques à colonnades, sur un plan semi-circulaire, s'étendent devant un bâtiment rectangulaire sans étage, percé de baies arrondies qui monopolisent la surface des façades. Les galeries à colonnes encadrent la cour et se détachent sur le jardin. Le pavillon central forme un portique monté sur colonnades en ses ailes latérales. Sa façade, parée de massives colonnes à bossages et de trois grandes arcades, plante dans le square

Plan général du square et du musée (Archives de Paris).

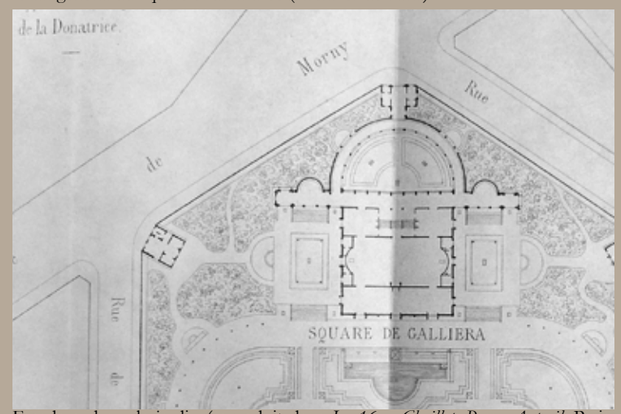

Façade sud sur le jardin (reproduit dans *Le 16e - Chaillot, Passy, Auteuil*, Paris, DAAVP, 1991).

Ci-dessous : la galerie en direction de l'entrée, au début du XXe siècle. (fonds photo de la BHVP).

un décor sculpté par Chapu, Thomas et Cavelier, représentant respectivement la Peinture, l'Architecture et la Sculpture. Le bâtiment est exemplaire du style Beaux-Arts en vogue à la fin du XIXe siècle. Légué à la Ville de Paris avec le jardin, le palais abrite depuis 1978 le musée de la mode et du costume de la Ville de Paris. »

PRÉSENTATION

Le duc de Galliera laissa à sa mort en 1876 une fortune considérable, amassée grâce au développement des chemins de fer en France, où il résidait, et en Italie d'où il était originaire. Sa veuve, née d'une famille aristocratique génoise, multiplia les dons philanthropiques. Elle souhaita à la fin de sa vie offrir à la France sa collection d'art ainsi qu'un musée pour l'abriter, dans un square aménagé spécialement, à proximité du Trocadéro. La duchesse, qui devait finalement renoncer à léguer ses collections, finança pourtant la construction du bâtiment. La réalisation en fut confiée à Léon Ginain, élève de Hyppolite Lebas, prix de Rome, auteur de l'église Notre-Dame-des-Champs puis professeur à l'école des Beaux-Arts.

Ginain conçut une composition régulière, caractéristique du style Beaux-Arts, inspirée de la Renaissance italienne. Le corps central, de trois travées de face, est formé d'un rez-de-chaussée monumental sur podium. Il se prolonge par deux ailes basses ouvertes par des portiques sur le jardin. La cour est délimitée par deux galeries en hémicycle qui abritaient des statues à l'antique. Cette galerie, courte promenade artistique avant l'accès au musée proprement dit, permettait d'accentuer la monumentalité d'un édifice de taille intermédiaire, lui-même ouvert comme une loggia sur le jardin.

L'édifice fut achevé en 1894 au terme d'un long chantier et la Ville dut trouver un usage pour ce musée sans collection. Affecté au début du XXe siècle à des expositions d'arts industriels puis, tour à tour, à des expositions temporaires d'art contemporain et utilisé comme salle des ventes, il abrite depuis 1978 le musée parisien de la mode et du costume au prix d'une réduction de son éclairage naturel, conçu pour la sculpture, mais trop vif pour la bonne conservation des étoffes. Des faux plafonds et des doublages, aujourd'hui disparus ont, jusqu'au milieu des années 1980, masqué les décors peints et occulté plafonds lumineux et hautes baies cintrées.

La nécessité de permettre l'accès par l'entrée commune aux personnes handicapées a fait rechercher le moyen de franchir le dénivelé entre la rue et l'intérieur du musée. La solution d'un monte-fauteuils central placé dans le soubassement a donc été privilégiée après examen de l'incidence visuelle qu'aurait eu, sur le péristyle, la création d'une rampe faiblement inclinée dans la cour, contre la colonnade. Placée sous la colonnade, elle ajouterait à ces inconvénients celui de la démolition du sol de la galerie et en altérerait les proportions.

La modification proposée implique cependant des démolitions, notamment d'une travée de la balustrade, et des adjonctions qui s'annoncent inévitablement visibles.

En outre, l'inversion du sens d'ouverture des portes récentes qui devront s'effacer dans le sens de la fuite en cas incendie pour permettre l'évacuation, serait rendue possible par la prolongation du palier extérieur du côté droit.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Julien Guadet, « Notice sur la vie et les œuvres de Léon Ginain », *L'Architecture*, n° 36, 3 septembre 1898 , p. 317-324.
- « Inauguration du musée Galliera », *La Construction moderne,* 13 juillet 1901, p. 481-482.
- L. Dufougeray, « Le passé du nouveau Paris. Chaillot – Passy – Auteuil », *Le Correspondant*, tome 176, 10 juillet 1903, p. 154-172.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de mise en accessibilité du musée Galliera.

La Commission ne s'est pas opposée au projet, l'ayant estimé nécessaire (*BMO* du 17 août 2012).

À gauche : vue actuelle du péristyle gauche, séparé de la rotonde d'entrée par une première volée de marches.

À droite : une seconde volée de marches permet d'accéder depuis le péristyle au grand vestibule. Ces deux volées rendent le hall inaccessible aux fauteuils roulants.

Ci-dessus, à gauche : vue actuelle de la façade principale ; à droite, élévation montrant, en rouge, les parties du soubassement à démolir (doc. P. Chossegros et B. Voinchet, architectes).

Ci-dessous : vue de l'état projeté (doc. P. Chossegros et B. Voinchet, architectes).

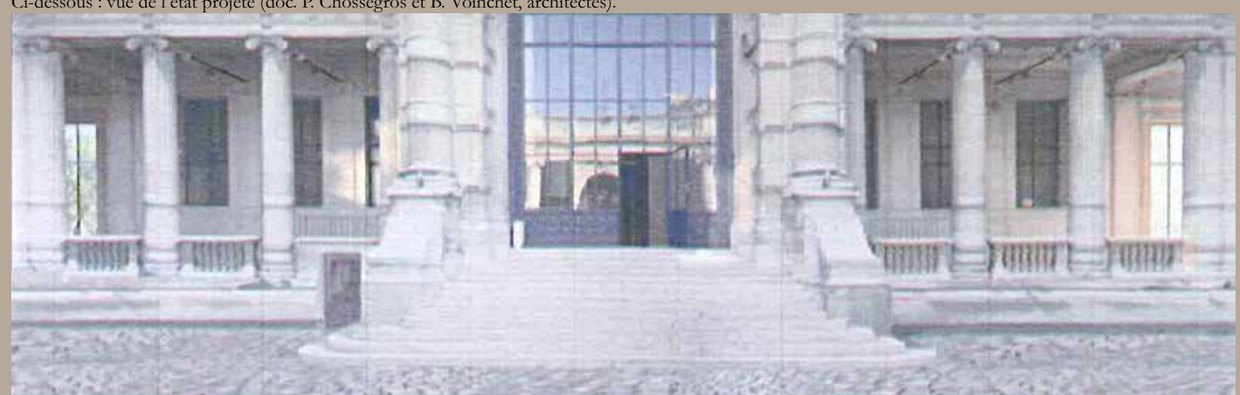

[38-46, boulevard Haussmann (09e arr.)]

Remplacement de la marquise du magasin principal des Galeries Lafayette

Pétitionnaire : M. LOT, Rémi - SA GALERIES LAFAYETTE
DP 075 109 12 V 1169
Dossier déposé le 18/05/2012
« Remplacement de la marquise du magasin des Galeries Lafayette. »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Fondé en 1896, le dernier-né des grands magasins parisiens connaît un développement comparable à celui de la Samaritaine. Les différentes campagnes de construction correspondent à la conquête progressive d'un quartier profondément remanié par les travaux d'Haussmann et marqué par les magasins du Printemps. À leur apogée, les Galeries Lafayette occupent sur le boulevard Haussmann un linéaire de façade considérable, réparti sur trois îlots :
- le magasin historique, ancien immeuble de rapport à l'angle des rues La Fayette et de la Chaussée d'Antin (qui n'est plus aujourd'hui aux Galeries Lafayette) ;
- le magasin principal, qui occupe un îlot entier défini par le boulevard Haussmann, la rue de la Chaussée d'Antin, la rue Mogador et la rue de Provence. Acquis au fur et à mesure par les fondateurs et leurs successeurs, cet îlot comporte plusieurs immeubles de rapport transformés en magasins, agrandis au gré des opportunités et des besoins ;
- un magasin annexe, à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue Mogador, acquis, transformé et surélevé dans les années 1960.

Six campagnes de travaux, complétées par des aménagements plus ponctuels, peuvent être identifiées, dont quatre relatives au magasin principal concerné par la présente demande. La transformation et la surélévation en 1908 de l'immeuble de rapport à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue de la Chaussée d'Antin, sont réalisées par l'architecte Georges Chedanne. Il s'agit, à l'image du magasin historique, d'un projet d'adaptation de l'existant. Cette première campagne est suivie quelques années après par l'édification, en 1912, d'un immeuble neuf du côté de la rue de la Chaussée-d'Antin, identifiable à sa façade néo-byzantine primée au concours de la Ville de Paris de 1913. Cette opération, réalisée par Ferdinand Chanut, est complétée par l'adaptation de bâtiments existants sur le boulevard Haussmann et l'unification des différents bâtiments grâce à la coupole monumentale qui fait l'identité du bâtiment. Pierre Patout réalise dans les années 1930 une extension entre la rue Mogador et la rue de la Chaussée d'Antin, et conçoit un projet d'unification des différents magasins qui, suite aux effets de la crise de 1929, ne vit jamais le jour. Cette troisième campagne s'achève par la construction d'un nouvel immeuble en 1959 à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue Mogador.
Au cours de ces quatre grandes campagnes, quelques interventions concernent la marquise qu'il faut, au-delà de sa fonction première, considérer comme un véritable élément d'unification. L'intervention la plus conséquente date de 1926, lorsque Ferdinand Chanut procède à la modernisation du rez-de-chaussée existant. Il s'agit de donner un nouveau statut et une nouvelle perception de cet espace qui constitue une zone tampon entre le monde féérique des grands magasins et la rue. Les consoles métalliques de 1908 sont conservées et réutilisées dans un nouveau dispositif marqué par le plafond lumineux de Gaétan Jeannin. Un article de *La Construction moderne* donne le détail des aménagements : « La structure de l'ancienne marquise a été conservée, les fermes et les tirants ont été renforcés : l'ensemble a été ensuite soumis à des essais de charge de 700 kg par mètre superficiel à l'aide de caisses garnies de sable. Les fermes supportent une couverture composée d'un parquet de sapin et de feuilles de plomb et naturellement un profond chéneau garni de plomb. Dans cette couverture, de place en place sont ménagés des capots de visite qui permettent l'accès dans l'épaisseur de la marquise, ces capots assurent aussi l'aération. On parvient dans cette épaisseur

Ci-dessous : plan des hauteurs d'étages montrant l'implantation des Galeries Lafayette sur trois îlots le long du boulevard Haussmann.

Ci-contre : vue actuelle depuis la rue de la Chaussée-d'Antin. La marquise unifie un immeuble haussmannien transformé par Chedanne en 1908, et celui de Chanut de 1912.

Fig. 1. légende ci-contre (Casier archéologique)

Fig. 2. (carte postale)

Fig. 1 et 2 : Marquise "ART NOUVEAU"réalisée par Chedanne (1906-1908)

Fig. 3 : Marquise réalisée par Chanut (1912)
en prolongation du projet
"ART NOUVEAU" de Chedanne (1906-1908)

Marquise réalisée par Chanut (1912)
en prolongation du projet Chedanne (1906-1908)

Marquise réalisée par Patout
en prolongation du projet
"ART DECO" de Chanut
vers 1936.

Fig. 4 : Marquise réalisée par Demaret
en 1959 - Dépose et uniformisation de l'ensemble
de la marquise du bâtiment à partir de cette période
avec conservation et encoffrement des consoles
de Chanut et Chedanne.

Marquise réalisée par Chanut en 1926
Style "ART DECO" harmonisant l'ensemble des nouveaux
bâtiments mais conservant les consoles de 1908 et 1912.

par des ouvertures et des échelles disposées à l'intérieur des magasins au-dessus des vitrines : les hommes sont naturellement dans la nécessité de s'y étendre pour travailler et se déplacer.
Au-dessous des fermes est donc un grand vide permettant de placer les lampes et [de procéder au nettoyage qui, par ailleurs, est assurée au moyen de la] Centrale du vide des Galeries Lafayette. Au-dessous de ce vide, un grand treillis constitué par des fers en T de 40 mm placés « diagonalement » et dans deux sens, permet de recevoir les éléments en fer de forme prismatique soutenant les milliers de glaces gravées composant le plafond lumineux, chaque glace étant maintenue par des agrafes spéciales. Sur le front de la marquise, un bandeau lumineux est aussi composé d'éléments prismatiques et en arrière de celui-ci, masqué à la vue, un coffre est disposé pour recevoir la toile du store. À l'extérieur de cette toile, est une parclose en tôle décorée d'éléments au pochoir en harmonie avec la composition générale : lorsque le store de 4 m de développement est roulé dans son coffre la parclose vient butter et obture complétement ce logement en évitant tout effet disgracieux de cette toile roulée. »

Les éléments verriers semblent avoir été démontés en 1957, avec la volonté d'unifier les magasins, lors de la construction du nouvel immeuble à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue Mogador. La visite sur place et la comparaison des documents historiques qu'il nous a été possible de retrouver, laissent penser que la transformation de la marquise ne porte que sur le revêtement de sous-face. Les dalles visibles aujourd'hui auraient été montées sur la grille structurelle existante de la marquise de 1926, ce qui expliquerait la forme, l'emprise volumétrique et le motif à losange.
Les Galeries Lafayette proposent aujourd'hui une conception nouvelle de la marquise, parallèlement à une installation lumineuse en façade en cours de réalisation, et ayant fait l'objet d'une première autorisation. Comme pour l'ensemble des projets réalisés à l'échelle du XX[e] siècle, la question de l'identité « Galeries Lafayette » est au centre du débat. Il s'agit là d'une nouvelle phase de modernisation liée au fait que la zone tampon entre l'intérieur et l'extérieur des grands magasins ne correspond plus dans sa configuration actuelle aux exigences de l'enseigne. La maîtrise d'ouvrage parle d'ouverture plus grande sur l'extérieur, ce qui se traduit notamment par la suppression des stores, et la volonté d'alléger le dispositif existant qui fait près de 1,20 m en rive. Le projet propose la dépose complète de la marquise existante, à l'exception des structures qui se trouvent au droit du bâtiment de 1912, considéré comme la pièce maîtresse de l'ensemble. Une structure contemporaine, légèrement ondulante, permettrait de contribuer à la modernisation des Galeries Lafayette. La conservation de la structure existante au droit du bâtiment de Chanut, se traduit quant à elle par la conservation de la structure de 1908. Les consoles n'auraient toutefois plus aucun rôle structurel, suivant l'argument d'une portance insuffisante. Présentées comme un témoignage du passé, elles seraient recouvertes par la même sous-face que la marquise contemporaine sur le boulevard Haussmann et visibles côté Chaussée d'Antin, après avoir été complétées et fortement remaniées. Il y a donc deux traitements différents et une intervention qui se limite à l'îlot du magasin principal. Le magasin historique, qui dépend aujourd'hui d'une autre enseigne, conserverait pour l'instant la marquise existante, comme l'annexe plus tardive de l'îlot Haussmann-Mogador.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Bernard Marrey, *Les grands magasins*, Paris, éd. Picard, 1979, p. 157-159 ; 238-239.
- Françoise Goy-Truffaut, *Paris Façade*, Paris, Hazan, 1989, p. 59.
- *La Construction Moderne*, 29 mars 1936.
- *L'Architecture*, 1934, p. 397-400, 4 fig.
- Étude GRAHAL.
- Service patrimoine des Galeries Lafayette.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de remplacement de la marquise du magasin principal des Galeries Lafayettes.
La Commission ne s'est pas opposée au projet (*BMO* du 17 août 2012).

Fig. 3. (*L'architecte*, juin 1927, Étude Grahal)

Fig. 4.

Ci-contre : état actuel de la marquise sur le boulevard Haussmann avec l'ensemble des trappes de visite.

Ci-dessous : projet à l'échelle de l'îlot montrant en bleu la nouvelle marquise, en orange la marquise de 1908 dont la structure serait conservée et restaurée pour partie sur le boulevard Haussmann, et complétée sur la rue de la Chaussée d'Antin (doc. Studios d'architecture Ory).

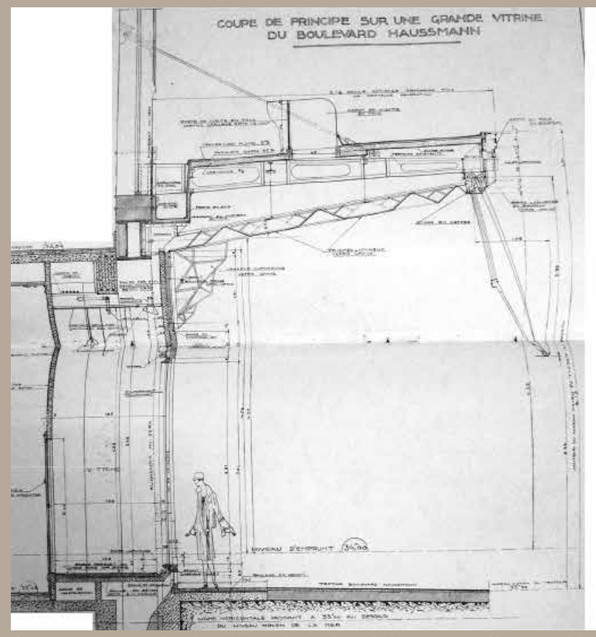

Coupe sur la marquise de 1927 sur le boulevard Haussmann, Chanut architecte (*La construction moderne*, 18 mars 1928, Étude GRAHAL)

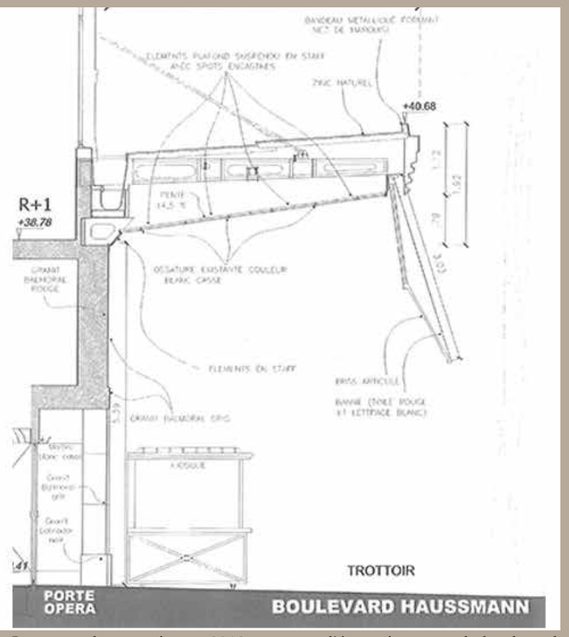

Coupe sur la marquise en 2012 montrant l'état existant sur le boulevard Haussmann (doc. Studios d'architecture Ory).

Ci-dessus : vue de jour et vue de nuit de la nouvelle marquise à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue Mogador (doc. Studios d'architecture Ory).

Coupe sur la marquise, rue de la Chaussée d'Antin : en 1926, Chedanne, architecte ; en 2012, état existant ; état projetée (doc. Étude GRAHAL et Studios d'architecture Ory).

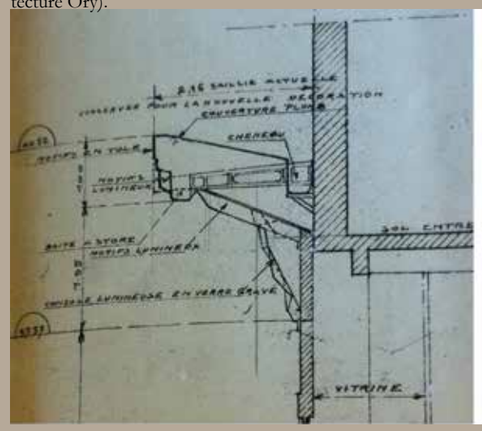

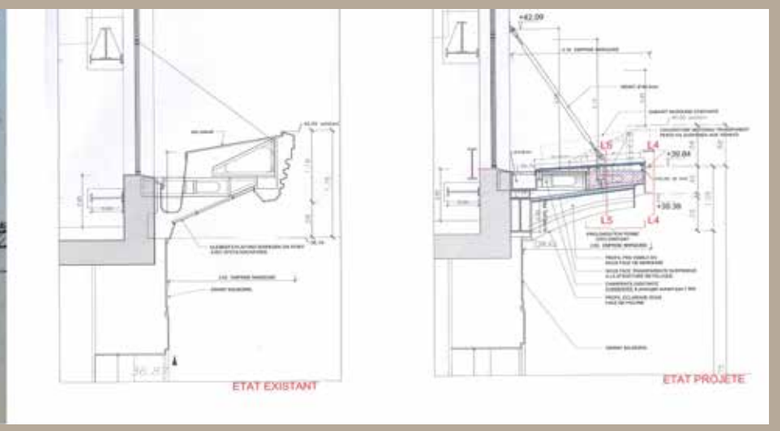

[7, place d'Estienne d'Orves et 2, rue de Clichy (09e arr.)]

Création d'un second rang de lucarnes sur des immeubles ordonnancés

Pétitionnaire : M. DAGNAN, Françis
SNC PIERRE ET TRINITE
PC 075 109 11 V 0024 01
Dossier déposé le 11/05/2012
« Ravalement partiel de la façade sur rue et des façades sur cour et réfection de la couverture avec remplacement des fenêtres de toit. »

PROTECTION

Bâtiment concerné par une protection au titre des Monuments historiques : « façades et toitures sur rue des immeubles situés 7, 8 place d'Estienne d'Orves, 1, 3, 5, 7 rue Blanche, 2, 4, 6, 8 rue Cheverus, 1, 3 rue de la Trinité, 1, 3, 5, 7 rue Morlot, 2, 4, 6, 8 rue de Clichy : inscription par arrêté du 30 décembre 1977. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 7 novembre 1908.
- Séance du 28 février 1925 : vœu pour « que l'Administration fasse respecter ces servitudes par l'enlèvement de l'enseigne qui a été apposée sur toute la longueur du grand balcon du deuxième étage de la maison située entre les rues Blanche et de Cheverus. »

PRÉSENTATION

Initié par un décret de 1860, l'ensemble, formé par l'église de la Trinité, les immeubles-îlots jumeaux qui l'encadrent et le square en contrebas, est caractéristique de l'urbanisme haussmannien, soucieux de mise en scène autant que de densification.
Ces immeubles de rapport de part et d'autre de l'église tirent parti du nouveau règlement d'urbanisme de juillet 1859 qui permet

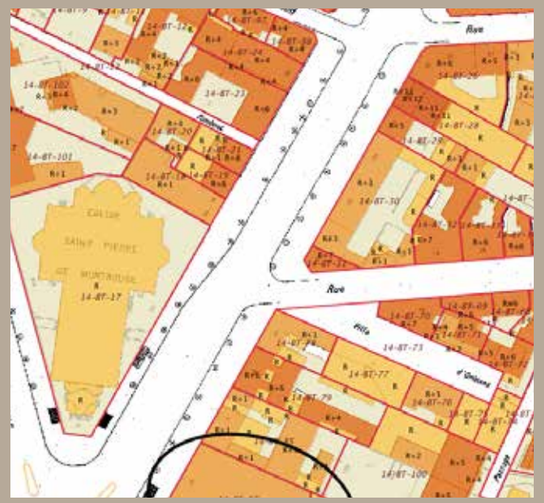

Ci-dessus, plan des hauteurs d'étages.

Ci-dessous, vue de la place de la Trinité au début du XXe siècle.

Élévation ordonnancée prescrite par Théodore Ballu, 18 janvier 1864 (BHVP).

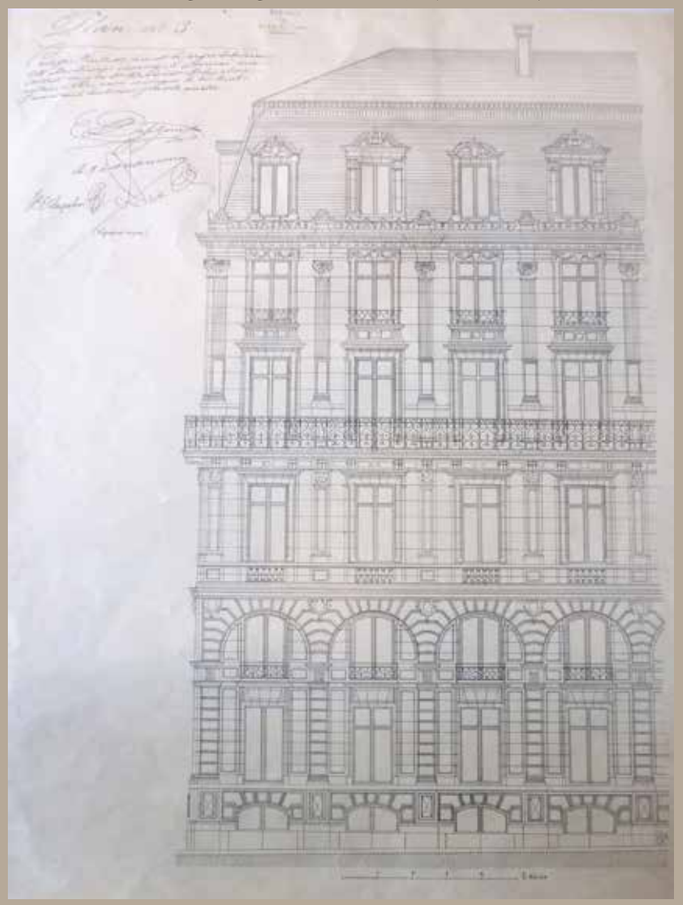

une plus grande hauteur bâtie sur les rues larges et sont grevées d'une servitude d'architecture ordonnancée, symétrique, sur des dessins de Théodore Ballu. Élève de Lebas, grand prix de Rome et architecte municipal chargé notamment des édifices religieux, l'auteur de l'actuel Hôtel de Ville donne le dessin de l'église et des immeubles voisins. Il précise, dans un document qui s'impose aux acquéreurs, l'élévation, la provenance des pierres et jusqu'au moindre détail de modénature en insistant sur l'uniformité qu'impose la recherche d'un effet monumental. Contrairement au profil des boulevards contemporains, les balcons sont seulement placés au deuxième des trois étages carrés, eux-mêmes surmontés d'un grand comble brisé.

Des chambres sans confort se trouvaient dans ce comble, éclairées par des vasistas. Un projet envisage de réunir en logements plus vastes les chambres de l'immeuble de gauche et d'ouvrir des vues par percement de petites lucarnes ajoutés au-dessus des lucarnes d'origine, opération déjà réalisée sur les seules façades latérales de l'immeuble de droite. La proposition est de procéder de même côté gauche, mais en généralisant à tout le pourtour du toit cet ajout qui serait alors visible depuis la place et les rues qui y aboutissent.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D^{3}P^{4} 283.
- BHVP : coupes et élévations de « Maison à construire autour de l'église de la Trinité », datées du 18 janvier 1864 (B 744 a à g).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de création d'un second rang de lucarnes sur un immeuble ordonnancé de la place Estienne d'Orves.

Considérant que ce bâtiment constitue une des réalisations les plus exemplaires dessinées par Théodore Ballu et que cette composition urbaine est rigoureusement ordonnancée, la Commission s'est prononcée contre le projet de modification des toitures et a demandé leur conservation en l'état (*BMO* du 17 août 2012).

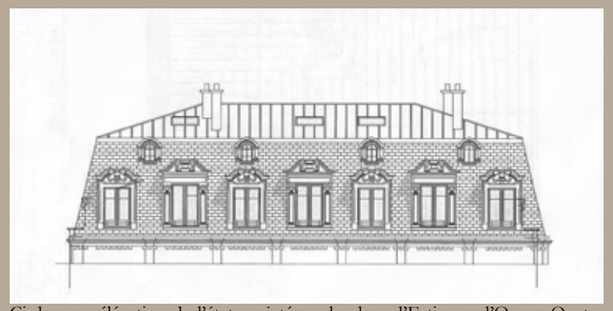

Ci-dessus : élévation de l'état projeté sur la place d'Estienne d'Orves. Quatre petites lucarnes sont ajoutées au-dessus des lucarnes principales sur un rythme irrégulier (doc. Bernadac Tournoux, architectes).

À gauche : vue actuelle de l'immeuble depuis le bas de la rue de Clichy.

Ci-dessous : à gauche, coupe sur le comble, état d'origine (Th. Ballu, 18 janvier 1864, BHVP) ; à droite, la modification proposée (doc. Bernadac Tournoux, architectes).

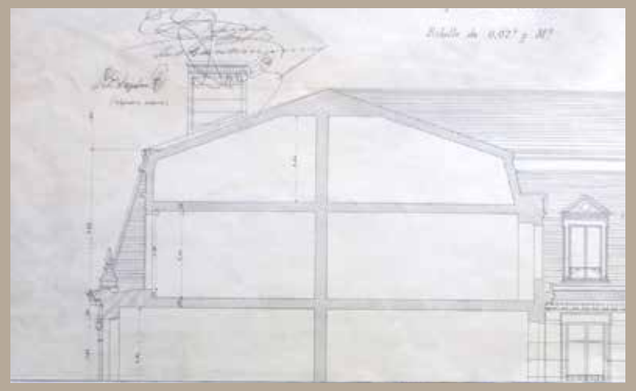

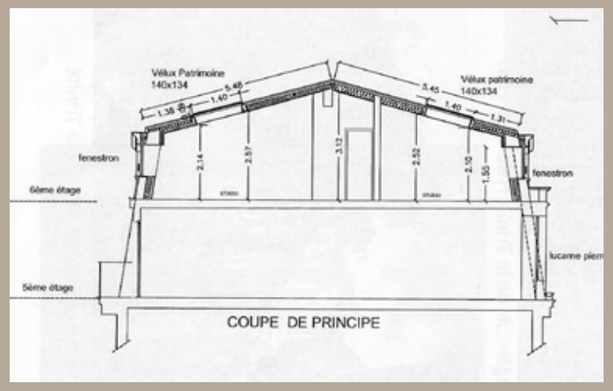

[5, rue des Grands Augustins (06e arr.)]

Projet d'ascenseur dans l'escalier de l'hôtel de Conflans-Carignan

Pétitionnaire : M. FEYTE, David
Cabinet Jean CHARPENTIER SA
DP 075 106 12 V 0164
Dossier déposé le 14/05/2012
« Implantation d'un ascenseur dans la cage d'escalier avec démolition partielle de plancher à rez-de-chaussée. »

PROTECTIONS

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « Les n°5-7 sont édifiés à l'emplacement de l'ancien hôtel d'Hercule élevé vers 1470 pour Jean de La Drieche, président de la cour des Comptes et propriété en 1493 de Charles VIII. A une date indéterminée, l'hôtel fut englobé dans le vaste hôtel de Savoie-Nemours. En 1670, lorsque la duchesse de Savoie lotit son hôtel, les bâtiments aux n° 5-7 habités par les Carignan, branche cadette de la famille de Savoie, devinrent la propriété de mademoiselle de Bretteville qui les fit rénover. En 1761, Louis de Conflans, marquis d'Armentières , maréchal de France en 1768, hérita de l'hôtel au n° 5, que l'on nomma l'hôtel de Conflans-Carignan. Ouvrant par un porche monumental, on y remarque sur cour, un cartouche décoré de cuirs enroulés, de rubans et d'une coquille ornant la clef de l'arcade. La demeure au n° 7, devint l'hôtel Brière de Bretteville, résidence des Savoie-Carignan jusqu'à la Révolution, habité vers 1930 par le comédien Jean-Louis Barrault et résidence-atelier de Picasso entre 1937 et 1955 où il peint Guernica. Le corps de logis, couvert de tuiles, constitue en fait une ancienne aile de l'hôtel sis au n° 5. »

- Bâtiment concerné par une protection au titre des Monuments historiques : « façades sur cour de l'ancien hôtel de Conflans-Carignan (n° 5) : inscription par arrêté du 22 février 1926. »

PRÉSENTATION

L'édifice actuel est sur le site de l'ancien hôtel d'Hercule, bâti vers 1470, puis intégré au vaste ensemble de l'hôtel de Savoie-Nemours. L'historique complet du n°5 n'a pas été fait,

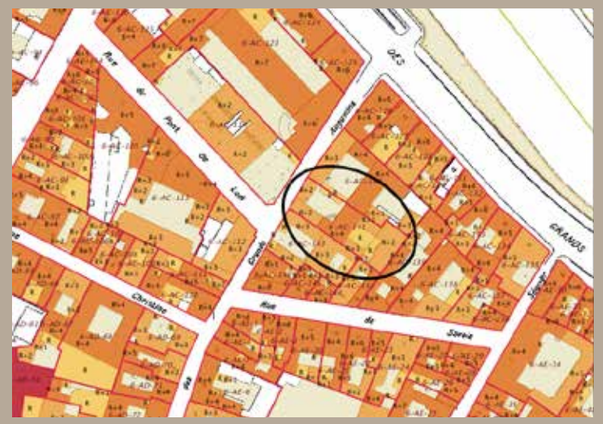

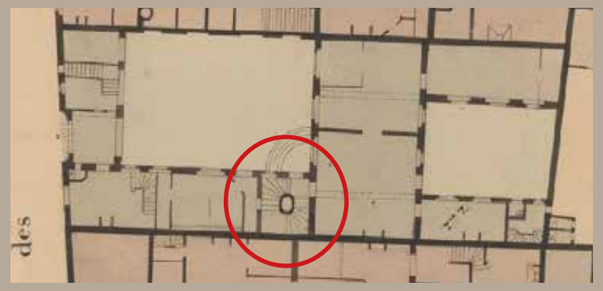

Ci-dessus : plan des hauteurs d'étages et détail du plan de Vasserot.
Ci-contre : vue du portail 5, rue des Grands Augustins.

Page suivante, de haut en bas : vues actuelles de l'escalier ; plan de l'état projeté au premier étage montrant l'implantation d'un ascenseur ovale ; vue de l'état projeté (doc cabinet Bonnor).

mais, comme son voisin de droite, il se présente comme un petit hôtel particulier « satellite » de la demeure principale, sans doute construit à la fin du XVI[e] ou au début du XVII[e] siècle. Alors que l'hôtel de Nemours disparaît avec son lotissement en 1670, les maisons de la rue des Grands Augustins sont conservées, et adaptées au goût du jour par les nouveaux occupants, tous associés à la famille de Savoie-Carignan. En 1761, Louis de Conflans, marquis d'Armentières et maréchal de France, hérita de l'hôtel. C'est sans doute à lui que l'on peut attribuer la construction d'un nouveau portail et celle de l'escalier visé aujourd'hui par l'installation d'un ascenseur.

Situé à l'angle entre le corps de logis principal et l'aile en retour sur cour à droite, l'escalier se caractérise par son jour central ovale, dans une cage rectangulaire. Il développe sa rampe en fer forgé de style néoclassique jusqu'au troisième étage, et se termine par une volée rectangulaire ajoutée au XIX[e] siècle pour desservir la surélévation.

Le projet d'ascenseur dans le vide de l'escalier entraînerait, au rez-de-chaussée, le creusement d'une cuvette de 70 cm de profondeur, la démolition partielle des deux premières marches en pierre, le raccourcissement de la rampe et déplacement de son départ. À chaque palier, le garde-corps serait sectionné sur environ 1 mètre pour permettre un passage de 60 cm de large. Au premier étage, le palier serait modifié pour permettre l'accès à la cabine. Les pylônes supportant la gaine ovale vitrée entailleraient en plusieurs points le limon ; la cabine étant positionnée de façon assez centrale, des seuils seraient nécessaires pour la relier aux paliers.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique et documentation du DHAAP.
- Archives de Paris : D^{3}P^{4} 505.
- Dominique Leborgne, *Saint-Germain des Prés et son quartier*, Paris, Parigramme, 2005, p. 554.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de création d'un ascenseur dans l'escalier de l'hôtel de Conflans-Carignan, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Compte tenu de la qualité et de l'élégance de cet escalier du XVIIIe siècle, la Commission a demandé sa conservation intégrale et s'est opposée à la création d'un ascenseur dans le vide d'escalier, rappelant que ce vide central ovale participe totalement à la qualité et à la beauté de l'ouvrage (*BMO* du 17 août 2012).

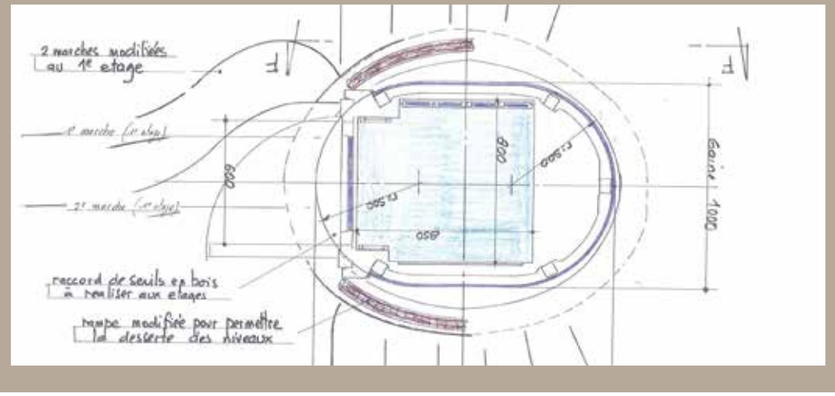

[75, rue des Plantes (14[e] arr.)]

Surélévation contemporaine d'un immeuble de 1905

Pétitionnaire : M. ESMERIAN, Eric

PC 075 114 12 V 0018

Dossier déposé le 30/03/2012

« Surélévation de 2 niveaux d'un bâtiment de 3 étages sur rue et cour en vue de l'extension d'un local d'habitation, après démolition de la toiture.

SHON créée : 117 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Cette construction de 1905 est l'œuvre de l'architecte Eugène Larmée pour lui-même. En dépit de son apparence d'hôtel particulier cet immeuble, dont la façade de brique à avant-corps latéral unique s'ennoblit de rappels néoclassiques et de chaînages de pierre, est en fait depuis l'origine un immeuble de rapport, dont les appartements indépendants sont desservis par un escalier commun. Il a conservé l'essentiel de son état initial, distribution et décor intérieur inclus.

L'occupant du dernier étage souhaite à présent s'agrandir et a obtenu de la copropriété le droit d'ajouter deux étages à l'édifice.

Estimant qu'une telle surélévation ne peut se faire en conservant les proportions de la composition d'origine, les maîtres d'œuvre ont choisi un parti de rupture qui consiste à remplacer entièrement le comble brisé par un volume neuf surmonté de deux niveaux supplémentaires.

Ainsi, trois nouveaux étages sur les trois niveaux existants affirmeraient sur la rue cette densification assumée du bâtiment.

Une telle modification s'apparente donc plus à un second pro-

Ci-dessus : plan des hauteurs d'étages.

Ci-contre : élévation de la façade sur rue du permis de construire d'origine, Eugène Larmée, architecte, 7 novembre 1905 (Archives de Paris).

gramme superposé à l'existant plutôt qu'à une surélévation habituelle d'un ou deux niveaux ajoutés au rythme lent de la croissance d'un quartier.

SOURCES

Archives de Paris : VO[11] 2747.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de surélévation contemporaine d'un immeuble brique et pierre de 1905.

La Commission a souligné la qualité de ce bâtiment, ainsi que l'équilibre de ses proportions, amenant à considérer que l'architecture de cet immeuble est aboutie et n'a plus vocation à évoluer. Elle a donc refusé le projet de surélévation proposé.

Compte tenu de sa qualité, la Commission a par ailleurs demandé que le bâtiment puisse faire l'objet d'une protection au titre du PLU (*BMO* du 17 août 2012).

Ci-dessus et ci-dessous à gauche : vues actuelles de la façade sur la rue des Plantes.
Ci-dessous, à droite : vue de l'état projeté (doc. Hardel & Le Bihan, architectes).

[169, rue La Fayette et 2, rue de l'Aqueduc (10e arr.)]

FAISABILITÉ

Démolition totale d'une petite maison du service municipal des eaux

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La rue de l'Aqueduc est un ancien chemin de traverse longeant l'aqueduc de Saint-Laurent creusé sous le Premier Empire pour distribuer l'eau de l'Ourcq du bassin de la Villette vers le centre de Paris. Lotie après 1833, elle se raccorde à la rue La Fayette, ouverte pour cette section en 1825. L'immeuble à la pointe de l'îlot ainsi formé est rapidement construit par le service des Eaux d'un petit édifice donnant accès à l'aqueduc souterrain. D'après le relevé de Vasserot, malheureusement non daté, il ne s'agit que d'un modeste bâtiment d'une travée seulement sur chaque rue. À une date inconnue, la Ville l'agrandit sur la parcelle voisine, jusqu'à quatre travées de large, sans doute pour aménager un logement de fonction, au-dessus d'un rez-de-chaussée de stockage.

L'édifice actuel est une maison élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et d'un étage carré. Construite en moellon enduit, avec un léger décor de pilastres sur le pan coupé, la structure de la maison semble pouvoir dater du deuxième quart du XIXe siècle. Les vestiges conservés de la cave semblent le confirmer. Plusieurs interventions l'ont toutefois lourdement modifiée au XXe siècle (garde-corps, porte d'entrée 1900…), notamment en 1984 lorsque les services de la Ville la restructurent entièrement (entraînant notamment la démolition d'une partie des voûtes de la cave). Elle a toutefois conservé son aspect de maison de faubourg qu'elle n'a jamais été, avec

Ci-dessus : plan des hauteurs d'étages.

Ci-dessous : atlas Vasserot, vers 1825.

Vue de la maison au début du XXe siècle (photo anonyme non datée).

sa toiture à faible pente couverte d'ardoises, ses persiennes et ses proportions modestes. Dans le lotissement dense du quartier entre les gares du Nord et de l'Est, et par sa situation urbaine particulièrement notable, elle constitue une anomalie presque pittoresque.

En 1989, elle a été surmontée par une grande composition peinte sur le pignon de l'immeuble voisin, réalisée par le représentant de la « figuration libre » François Boisrond, intitulée *Paris dans la tête*.

La Ville s'interroge aujourd'hui sur la possibilité de démolir cette maison qui pourrait être remplacée par un immeuble de cinq étages (quatre logements et un commerce). Cette construction nouvelle entraînerait la disparition de l'œuvre peinte.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : CP, F31/53/155.
- Archives de Paris : F 31/81/36 et 1534W 796.
- Collectif, *François Boisrond*, Arles, Actes Sud, 2012.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'une petite maison du service municipal des eaux.

Compte tenu de l'intérêt urbain du pignon créé par la rupture d'échelle avec le bâtiment contre lequel s'adosse cette maison, compte tenu du témoignage qu'elle représente dans l'histoire de l'arrivée de l'eau à Paris, la Commission a demandé sa conservation.

Elle suggère qu'une étude historique soit réalisée pour mieux connaître son rôle et sa fonction passés, en vue d'une éventuelle protection au titre du PLU (*BMO* du 17 août 2012).

Vues actuelles de la maison dans son environnement : en haut, vers le nord-est, et en bas vers la gare du Nord.

[30, rue d'Enghien (10e arr.)]

FAISABILITÉ

Réhabilitation lourde d'un ensemble de la Monarchie de Juillet

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Cet ensemble, construit sous la Monarchie de Juillet dans le quartier du faubourg Poissonnière, est constitué d'un corps de bâtiment sur rue, d'une aile en retour et d'un bâtiment en fond de parcelle. Hormis la construction d'un niveau de sous-sol sur l'ensemble de la cour, et le ravalement qui a fait disparaître la modénature de la façade principale, l'ensemble n'a subi qu'assez peu de modifications. Le projet de 1928 qui prévoyait une surélévation généralisée des bâtiments n'a pas été réalisé : la volumétrie, les circulations et la distribution intérieure sont donc identiques à celles d'origine. La visite a permis de mettre en évidence le degré d'authenticité de l'étage noble qui présente la distribution, les boiseries, les menuiseries et les parquets d'origine, et de constater l'état de dégradation très avancé de l'oriel toute hauteur de l'aile en retour. La Soreqa, aujourd'hui propriétaire de cet ensemble immobilier, soumet à la CVP une étude de faisabilité, dans le cadre d'une opération de seize logements sociaux. La démolition de l'oriel et de l'escalier se trouvant à l'articulation des deux corps de bâtiments est notamment prévue, pour la création d'un nouveau noyau de circulation. L'ensemble des plateaux serait revu au profit d'une nouvelle organisation, voyant ainsi la disparition des dispositifs d'origine. Enfin, le bâtiment principal, constitué de trois étages carrés sur rez-de-chaussée et d'un quatrième mansardé prolongé par un comble droit, serait redressé afin d'augmenter l'habitabilité des combles. La faisabilité précise que les hauteurs de faîtage et corniche sur rue ainsi que la

Ci-dessus : plan des hauteurs d'étages.

Ci-contre : vue actuelle de la façade.

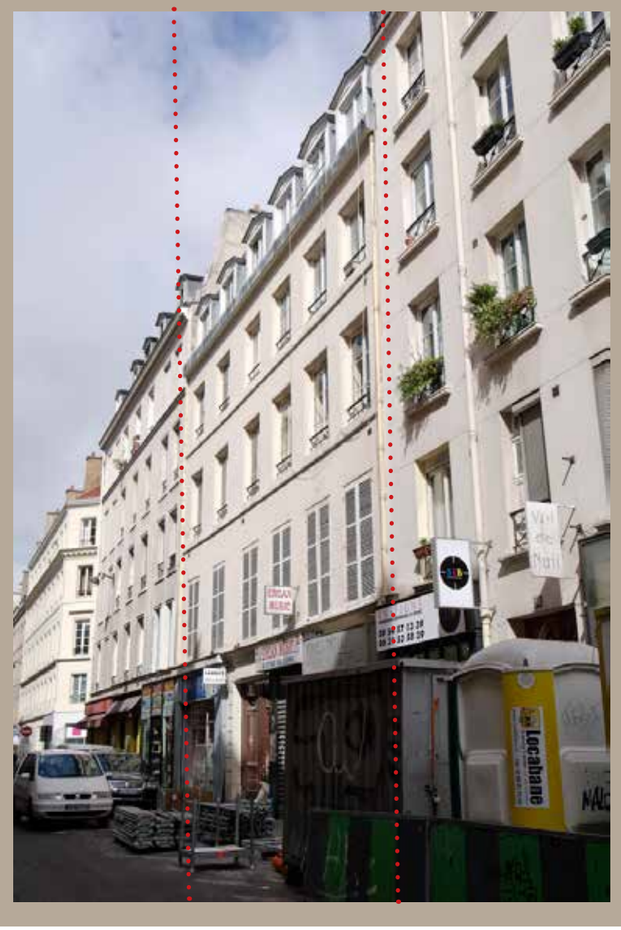

pente du premier brisis seraient maintenues pour conserver l'aspect de l'immeuble.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 381, VO¹² 214.
- Pascal Etienne, *Le Faubourg Poissonnière. Architecture, élégance et décor*, Paris, DAAVP, 1986.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de réhabilitation lourde d'un ensemble de la Monarchie de Juillet.
La Commission a demandé un meilleur respect des dispositions intérieures du bâtiment sur rue, en particulier la conservation de son escalier, et des éléments d'origine remarquables (cheminées, parquets, menuiseries, boiseries…) (*BMO* du 17 août 2012).

Ci-contre, de haut en bas : vue actuelle du départ de l'escalier et de l'oriel qui se trouvent à l'articulation de l'immeuble sur rue et de son aile en retour.

[70, rue du Chemin Vert et 11bis, avenue Parmentier (11e arr.)]

FAISABILITÉ

Démolition totale d'un centre d'action sociale

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Le « chemin vert » reliait depuis le XVIIe siècle la Bastille à Ménilmontant, sa partie orientale portant le nom de rue des Amandiers, ou des Amandiers-Popincourt. L'actuel n° 70, qu'un plan de 1732 suggère être déjà occupé par des constructions sur la rue, abrita de 1787 à 1835 la célèbre manufacture de porcelaine Nast. D'après le plan de Verniquet (1791), l'établissement s'organisait en trois corps de bâtiments disposés en U autour d'une cour, suivie par un très vaste jardin, agrémenté au fond, d'un pavillon. La famille Nast bailla le site à la Ville de Paris en 1852 pour 18 années à compter de l'achèvement de « travaux d'appropriation » réalisés pour les besoins de l'Assistance Publique (qui y établit une « maison de secours »). L'essentiel des constructions actuelles pourrait être le résultat de cette campagne de travaux, sur une base plus ancienne dont paraissent témoigner les parties basses de pierres de taille et les escaliers.
En 1861, l'Assistance publique acquit les bâtiments dont la configuration devait être proche de celle d'aujourd'hui, décrite par les archives : un bâtiment principal sur la rue, en pierres et moellons, simple en profondeur, élevé pour partie sur caves d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un troisième mansardé accessibles par « deux escaliers commodes et bien éclairés. » Ces escaliers, toujours en place, desservent également deux ailes ajoutées en retour sur cour,

Ci-contre : plan schématique du 1er niveau. L'ensemble du cloisonnement est revu au profit d'un nouvel aménagement (doc. Soreqa).

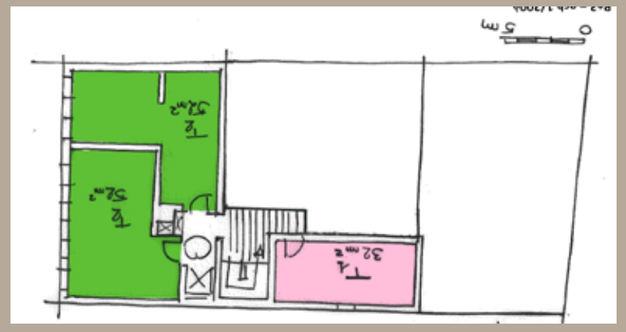

Ci-dessous : coupe de l'existant et esquisse du projet montrant le redressement du comble afin d'augmenter l'habitabilité de l'immeuble (doc. Soreqa).

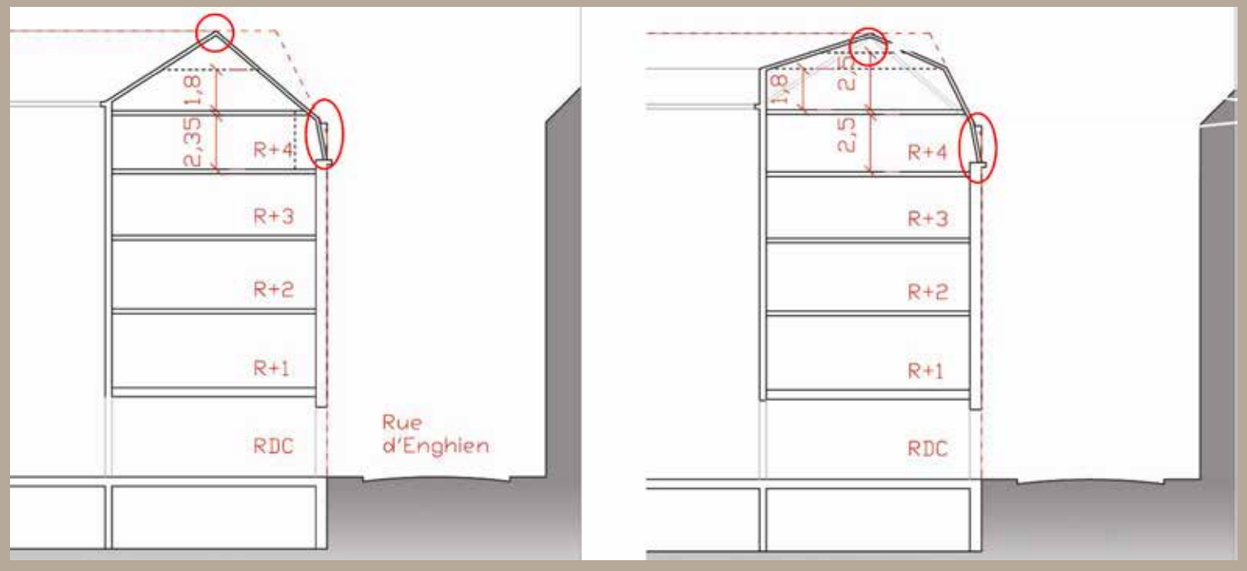

Ci-dessus : plan des hauteurs d'étages.

Ci-contre : vue actuelle de la façade.

(un rez-de-chaussée et deux étages carrés plus comble).
L'intérieur des locaux, occupés par le service d'action sociale de la Ville, n'offre aucune particularité en dehors des deux escaliers conservés. Extérieurement, les neuf travées de l'immeuble sur rue, en dépit de leur surélévation de longue date, témoignent de l'aspect des constructions antérieures à l'industrialisation. Des garde-corps en fer forgé ont vraisemblablement été remployés au premier étage.
Malgré un bon état général – leur réhabilitation remonte à une dizaine d'années – la démolition de cet ensemble est aujourd'hui envisagée du fait notamment de la difficulté d'exploitation qu'induit leur faible épaisseur (environ 7 mètres).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ[18] 197, D[1]P[4] 257, VO[11] 659, 2543W 470.
- Archives nationales : ET/LI/1454, CP/NIII Seine 224.
- Régine de Plinval de Guillebon, *Faïence et porcelaine de Paris, XVIIIe - XIXe siècles*, Dijon, éditions Faton, 1995.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'un centre d'action sociale, installé sur le site des anciennes manufactures de porcelaine Nast.
La Commission a souligné la parfaite inscription dans cette séquence de la rue de cet ensemble, représentatif d'une architecture manufacturière. La rareté du bâtiment sur rue, avec ses neuf travées, et qui présente toutes les caractéristiques d'un bâtiment XVIIIe, est également soulignée.
La Commission s'est donc prononcée contre la démolition de cet ensemble, ajoutant que les bâtiments méritaient d'être documentés par une étude historique sur laquelle devraient reposer les projets futurs (*BMO* du 17 août 2012).

[25, rue de l'Abbé Groult (15e arr.)]

FAISABILITÉ
Démolition totale d'une maison du village de Vaugirard

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

L'actuelle rue de l'Abbé Groult, est une importante voie transversale de l'ancien village de Vaugirard. Sa section occidentale participe de la restructuration du quartier de Grenelle autour de la nouvelle église Saint-Jean-Baptiste construite en 1827-32. Alors dénommée rue Basse du Transit, la rue de l'Abbé Groult apparaît pour la première fois sur le plan cadastral de 1846. La parcelle portant les n°216 et 217 est décrite dans les calepins du cadastre de 1862 et correspond à l'actuel n° 25.
L'immeuble aujourd'hui en place reprend les caractères décrits en 1862 : un corps de logis à l'alignement, double en profondeur et large de cinq à six travées, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un comble, et suivi par un jardin. La construction est en moellon enduit et la couverture en tuiles. Elle comporte deux commerces en rez-de-chaussée et les étages sont occupés en onze petites locations, principalement ouvrières.
Le bâtiment actuel a sensiblement évolué : les distributions ont été entièrement reprises (l'entrée a été décalée à droite pour regrouper les surfaces commerciales), chaque étage ne comporte plus qu'un seul appartement, la façade a été régularisée à cinq travées de fenêtres et trois lucarnes) et sévèrement ravalée, le jardin a été couvert pour agrandir le commerce. L'immeuble conserve toutefois son gabarit d'origine et les garde-corps en fonte côté rue. Si les abords immédiats du n° 25 appartiennent à l'urbanisme du XXe siècle (immeuble de 7 étages au n° 27-29, Gilbert Laine architecte, 1973), les constructions vers la rue de la Croix-Nivert et la

En haut : vue de l'escalier de l'aile droite datant probablement de la fin du XVIIIe siècle.

Ci-contre : vue actuelle des façades sur cour.

Ci-dessous : à gauche, détail du garde-corps au-dessus du porche d'entrée ; à droite, vue actuelle de l'intérieur.

Ci-dessous, de haut en bas : plan des hauteurs d'étages, plans du cadastre de 1846 et 1903 (correspondant à l'état actuel).

Ci-dessous : détail des garde-corps en fonte côté rue ; vue de l'escalier ; vue actuelle de l'arrière de l'immeuble.

place Étienne-Pernet sont nombreuses à avoir conservé leurs caractères du lotissement d'origine de la Monarchie de Juillet.
Un particulier sollicite aujourd'hui l'avis de la Commission sur la possibilité de démolir cet ensemble avec l'objectif de construire un immeuble neuf de logements à R+5.

SOURCES
- Archives de Paris : CN/204 ; D^3P^4 2.

RÉSOLUTION
La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'une maison de l'ancien village de Vaugirard.
La Commission souligne la rareté et le grand intérêt, dans ce secteur du 15e arrondissement, des maisons de village datant du milieu du XIXe siècle. Considérant que cette maison fait tout à fait partie du paysage de la rue et participe de l'identité du quartier, la Commission s'oppose à sa démolition (*BMO* du 17 août 2012).

Ci-dessus : perspective actuelle de la rue de l'Abbé Groult vers la rue de la Croix Nivert.

Ci-dessus : vue actuelle de la façade.

[37, boulevard Berthier (17e arr.)]

SUIVI DE VŒU
Division en appartements d'un hôtel particulier des années 1880

Pétitionnaire : Mme MAILLARD-REYNIS
PC 075 117 11 V 0050
Dossier déposé le 29/07/2011
« Rénovation d'un hôtel particulier avec redressement de la toiture et création de six fenêtres de toit.
SHON à démolir : 4 m² ; SHON créée : 21 m².»
Pièces complémentaires reçues en juillet 2012.

PROTECTION
Aucune. PLU : la parcelle est signalée.

ANTÉRIORITÉ
Séance du 16 décembre 2011 : « La Commission du Vieux Paris a examiné le projet de modification d'un hôtel particulier des années 1880.
Compte tenu de l'impact des aménagements envisagés sur les distributions et certains éléments d'origine du décor intérieur, la Commission exprime des réserves quant aux modifications demandées.
Notamment, la Commission souhaiterait examiner sur des documents plus précis le dessin de la porte d'entrée principale, dont les battants actuels seraient bloqués par l'installation d'une passerelle intérieure. »
Séance du 15 juin 2012 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné le projet de division en appartements d'un hôtel particulier des années 1880.
La Commission prend acte des efforts faits par le pétitionnaire pour préserver le décor intérieur et souhaite que ces efforts soient poursuivis. C'est pourquoi elle renouvelle son vœu antérieur.»

Plan du deuxième étage : dans son état d'origine à gauche (Paul Planat, *Habitations particulières, 1ère série, Hôtels privés*, 1900.) ; première version au centre ; nouvelle proposition qui conserve davantage le volume de la cage d'escalier (doc. Heptagone, agence d'architecture).

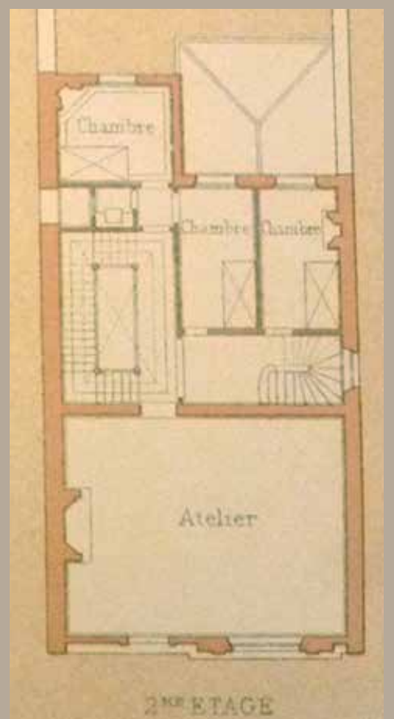

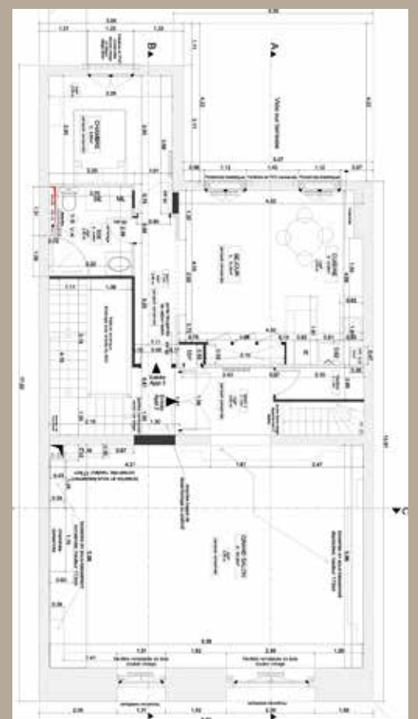

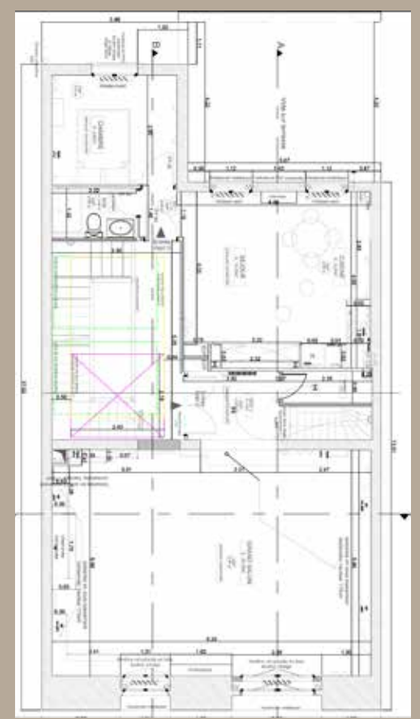

PRÉSENTATION

Cet hôtel construit entre 1881 et 1886 par l'architecte Adelgeist, a conservé ses dispositions d'origine, à l'exception du jardin d'hiver remplacé par une extension des années 1930 (couverte d'une coupole en pavés de verre).
De nouveaux propriétaires souhaitent à présent diviser en appartements cette maison unifamiliale. Le grand escalier d'origine, aux paliers ouverts, était destiné par la première version du projet à devenir une cage d'escalier commune à plusieurs logements, encloisonnée et dont une surélévation aurait aveuglé le jour zénithal.
Après les concessions obtenues à la suite du premier vœu, le maître d'ouvrage propose de modifier son projet dans le sens d'une conservation de la cage d'escalier au volume proche de l'origine.
Le jour zénithal serait ainsi maintenu, le cloisonnement des paliers serait limité au plus juste et les parties subsistantes du décor de la cage d'escalier seraient conservées ainsi que les portes palières.
À rez-de-chaussée, la cloison initialement envisagée autour de l'escalier vers le 1er étage serait supprimée afin de conserver la perspective des salons, conformément à la distribution d'origine.
Enfin, au lieu du double vitrage prévu, les doubles fenêtres seraient conservées côté extérieur, complétées par de nouvelles à l'intérieur, équipées des crémones remployées.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO11 298 et VO13 24.
- Paul Planat, *Habitations particulières, 1ère série, Hôtels privés*, 1900.
- *La Semaine des Constructeurs*, 27 juin 1891.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 juillet 2012 à l'hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de division en appartement d'un hôtel particulier des années 1880.
Compte tenu des évolutions du projet, plus respectueux de l'existant, la Commission a levé son vœu du 16 décembre 2011 (*BMO* du 17 août 2012).

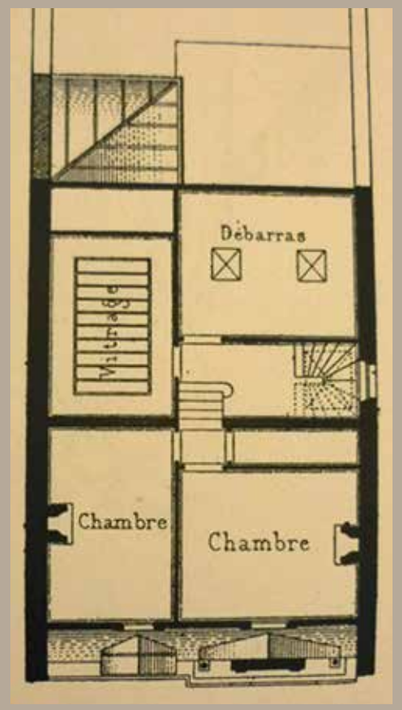

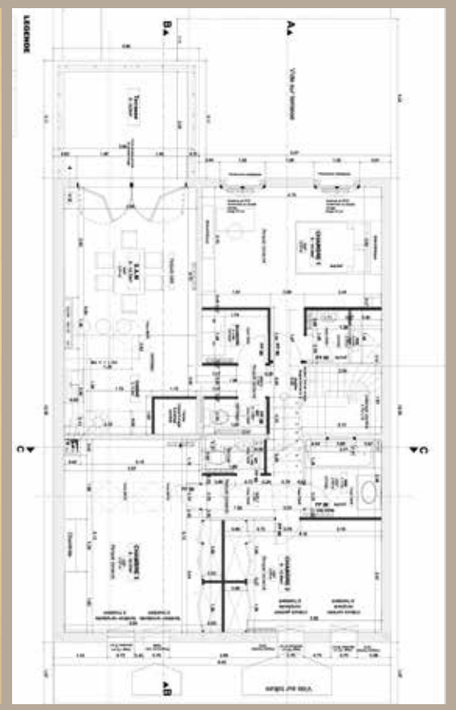

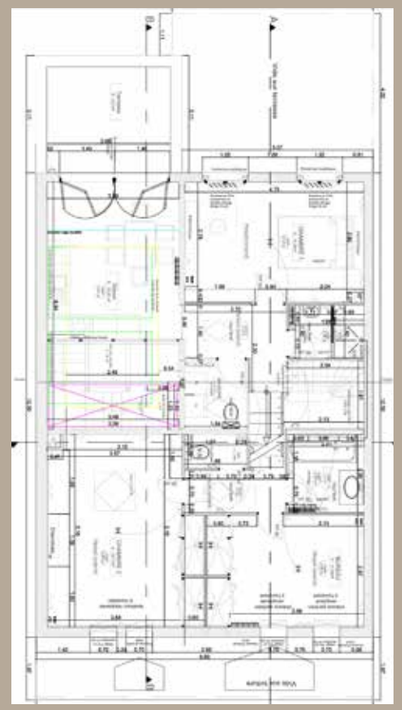

Plan du troisième étage : dans son état d'origine à gauche (Paul Planat, *Habitations particulières, 1ère série, Hôtels privés*, 1900.) ; première version au centre ; nouvelle proposition qui conserve davantage le volume de la cage d'escalier et son éclairage zénithal (doc. Heptagone, agence d'architecture).

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]

7, place Étienne Pernet (15e arr.)

PC 075 115 12 V 0025
Pétitionnaire : Mme DHUIGE, Maëlys
Dossier déposé le 12/04/2012
« Surélévation de 2 étages et combles d'un bâtiment de 1 étage à usage de commerce et d'habitation avec changement de destination du commerce en habitation, déplacement d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée, extension du sous-sol, création de terrasses aux 1er étage et combles et modification de la façade sur rue et cour.
SHON démolie : 33 m² ; SHON créée : 106 m². »

6-6A-6B-16, passage des Tourelles (20e arr.)

PD 075 120 12 V 0006
Pétitionnaire : Mme AUROY, Roxane
MAIRIE DE PARIS
Dossier déposé le 22/05/2012
« Démolition d'un bâtiment de commerce d'un étage partiel sur rez-de-chaussée sur rue. »

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Dominique Bertinotti, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot,M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthioux, Mme Monique Mosser, M. Christian Nicol, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Edwige Lesage

Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires culturelles

Mairie de Paris